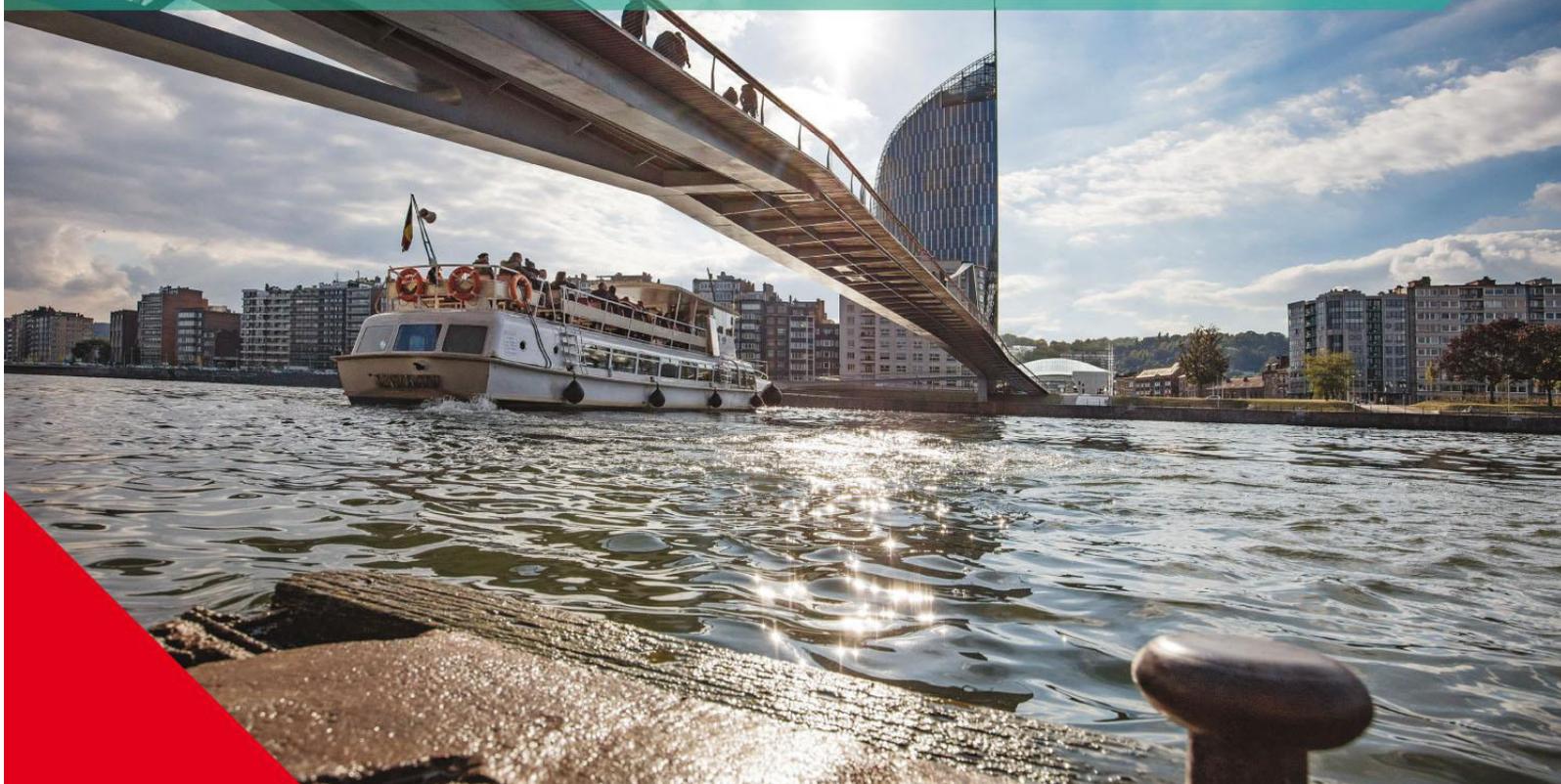


LIÈGE CHANGE !



450 PROPOSITIONS POUR LIÈGE

PROGRAMME
ÉLECTORAL DU **PS**

ELECTIONS COMMUNALES 2018

14/10/2018



WWW.LIEGECHANGE.BE



Table des matières

UNE VILLE SOLIDAIRE, QUI DONNE À CHACUN-E LES POSSIBILITÉS DE S'ÉPANOUIR.....	4
1. OFFRIR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES À TOUTES ET TOUS.....	4
2. LUTTER CONTRE L'AUGMENTATION DU COUT DE LA VIE	7
3. VEILLER À NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN	8
4. CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE.....	10
5. FACILITER LA VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES	11
6. LE RÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES	13
7. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE QUALITÉ ET PROXIMITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ	16
8. EGALITÉ, NON-DISCRIMINATION ET DROITS DES FEMMES	17
9. ÊTRE À LA POINTE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL	19
UNE VILLE DURABLE, À BASSE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET À HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS : UNE VISION SOCIALISTE DE L'ÉCOLOGIE A LIEGE	20
1. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DE TOUS LES LIÉGEOIS	20
2. DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE POUR RAPPROCHER LE CONSOMMATEUR DU PRODUCTEUR.....	22
3. REPENSER LA MOBILITÉ AU PROFIT DE TOUS.....	23
4. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	28
5. AMÉLIORER LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LES DIFFÉRENTES NUISANCES.....	29
AMÉLIORER LE SERVICE AU PUBLIC POUR TOUTES ET TOUS	33
1. RENFORCER LES ÉQUIPES DE PROXIMITÉ	33
2. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA POPULATION.....	34
3. RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE.....	35
4. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE.....	35
5. INVESTIR DANS LA FORMATION DE NOTRE PERSONNEL ET DANS SES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	37
UNE VILLE OÙ CHACUN PEUT VIVRE EN SÉCURITÉ	38
1. ASSURER LE « VIVRE ENSEMBLE » DANS LES QUARTIERS ET LES LIEUX PUBLICS	38
2. RENFORCER LA POLICE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS	39
3. ASSURER ET COORDONNER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITE ET DE DÉTRESSE SOCIALE	40
4. RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION.....	40
5. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ GLOBALE ET INTÉGRÉE.....	41
UNE VILLE AMBITIEUSE, OUVERTE SUR LE MONDE ET QUI OFFRE DES PERSPECTIVES D'AVENIR À SES JEUNES.....	43

1. CRÉER DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI.....	43
2. MISER SUR L'ENSEIGNEMENT POUR FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN	47
3. UNE VILLE POUR LES JEUNES	53
4. LIÈGE, MÉTROPOLE CULTURELLE EURÉGIONALE	55
5. FAIRE DE LIÈGE UNE DESTINATION DE « CITY TRIP »	56
6. FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE	58
7. POURSUIVRE LE REPOSITIONNEMENT INTERNATIONAL DE LIÈGE.....	59
8. LIÈGE, UNE VILLE AVEC SON UNIVERSITÉ.....	60

A l'heure où la vie urbaine est devenue le milieu d'existence de la majorité de la population du globe, chaque ville, à son échelle, représente un réservoir d'énergie économique, sociale et culturelle, mais aussi une concentration des problèmes typiques de la société contemporaine : inégalités sociales, pauvreté, dégâts écologiques, tensions avec les territoires périurbains. Une ville comme Liège, par sa taille et sa population, représente à cet égard un *laboratoire à dimension humaine* des politiques sociales et démocratiques qu'il nous faut inventer. L'ensemble des mesures proposées par le PS s'inscrivent dans un projet qui cherche à faire de la Ville un milieu de vie de qualité et inclusif.

UNE VILLE SOLIDAIRE, QUI DONNE À CHACUN-E LES POSSIBILITÉS DE S'ÉPANOUIR

1. OFFRIR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES À TOUTES ET TOUS

Le logement est un droit fondamental pour tous.

Pour le PS, il s'agit d'une priorité absolue pour les années à venir.

C'est en effet la première condition pour construire sa vie.

Au PS, nous voulons :

- créer des outils financiers permettant de mobiliser l'épargne populaire pour développer du logement public ;
- permettre aux personnes disposant de revenus modestes ou moyens de se loger en ville dans de bonnes conditions ;
- adapter l'offre de logement pour tenir compte de l'évolution de la population (familles monoparentales, recomposées,...) ;
- proposer un cadre de vie agréable, qui donne envie aux familles de vivre durablement à Liège : nous refusons les « maxi projets » qui apporteraient plus de nuisances que d'avantages ;
- Proposer des logements publics intégrés dans la mixité socio-économique caractéristique de la Ville.

Durant cette législature, nous avons activé tous les leviers : construction de centaines de logements publics via les sociétés de logement et notre régie foncière (à Droixhe, au centre-ville, à Grivegnée, à St Léonard,...), prise en gestion de logements grâce à notre AIS (agence immobilière sociale), lutte contre les logements insalubres ou trop exigus, accompagnement de projets privés et partenariats (Bavière, ImmoCoronmeuse,..).

Pour les 6 prochaines années, nous voulons :

1.1. Augmenter l'offre de logements sans nuire à la qualité de vie

Notre objectif est de permettre à chacune et chacun de trouver un logement sur le territoire de la ville, adapté à ses besoins et à un coût qui corresponde à ses moyens. Dans cette perspective, la politique du logement s'articule autour de deux priorités : d'une part la lutte contre les logements inoccupés et d'autre part la construction de logements publics intégrés dans tous les quartiers.

L'augmentation du nombre de logements à Liège est indispensable : la population augmente et les besoins des familles changent. La construction de nouveaux logements publics doit contribuer à l'augmentation de l'offre de logements tout en permettant de modérer l'augmentation des loyers qui est un véritable frein à l'accès au logement.

En même temps, le territoire communal est déjà très dense et nous voulons préserver les espaces verts existants, comme c'est le cas à la Chartreuse ou dans le bas de Chênée (Haïsse Piedroux).

D'où l'importance de s'attaquer aux logements vides.

Les actions réalisées dans les quartiers Ste Marguerite (Ilot Firket), St Léonard (Cour Poblete) ou dans le quartier Léopold sont exemplaires et doivent être amplifiées.

Pour cela, nous proposons de :

- Augmenter les moyens de notre Régie foncière, qui est LA structure la plus adaptée pour mener des opérations de rénovation urbaine ;
- réaffecter les bâtiments publics inoccupés en logement ;
- doubler d'ici 6 ans le nombre de logements privés pris en gestion par notre Agence immobilière sociale (AIS) (actuellement de 155) ; Pour rappel, l'AIS protège le propriétaire et offre au locataire un bien de qualité à un loyer raisonnable ;
- renforcer les synergies entre les différents acteurs sociaux actifs en matière de logement et en faisant connaître leur action (CPAS, sociétés de logements sociaux, Agence immobilière sociale, Fonds du Logement, Régie foncière, SWL, Coopérative à finalité sociale, ...) ;
- établir un inventaire des logements vides sur tout le territoire de la ville, augmenter la taxe sur les logements vides dès la première année complète d'inoccupation et, en dernier recours, tenter des actions en cessation envers les propriétaires les moins réceptifs ;

- encourager l'affectation des étages supérieurs des commerces à des logements, par la mise en place d'outils de sensibilisation et d'incitants à destination des propriétaires (informations sur le conventionnement des logements, sur les baux, aides aux montages des dossiers d'urbanisme visant à la création d'entrées privatives, primes éventuelles) ;
- faciliter l'accès à la propriété pour les locataires de logements sociaux.
- amplifier l'action des dispositifs « Housing first¹ » et « ALOR² » qui visent à accompagner et soutenir les personnes sans domicile fixe en recherche de logement.

Le logement constituant un droit fondamental, nous voulons créer à Liège un Hôtel social.

Bien entendu, il faut aussi construire des nouveaux logements afin de répondre à l'augmentation de la population liégeoise.

Notre ligne de conduite sera l'activation raisonnée des zones foncières disponibles, c'est-à-dire l'autorisation de projets d'habitat durable et de taille humaine, proches des moyens de transports existants.

Nous refuserons tout « maxi projet » qui porterait atteinte au cadre de vie et au bien-être des habitants.

Nous répétons ce que nous avons déjà dit : des projets tels qu'imaginés initialement comme à Chênée (Haïsse Piedroux), dans la Chartreuse ou à Cointe (Bois d'avroy), ne verront pas le jour s'ils ne s'intègrent pas mieux dans leur environnement.

Nous concentrerons nos forces sur des sites à réaffecter, comme c'est le cas du site dit « cuivre & zinc » à Chênée, qui doit être réhabilité pour accueillir du logement.

1.2. Améliorer la qualité des logements

S'il importe de mettre sur le marché des logements en nombre suffisant, il convient également d'accorder une attention particulière à leur qualité et à leur performance énergétique.

Pour ce faire, nous proposons de :

- poursuivre la rénovation du parc de logement sociaux et veiller à ce que les programmes de construction et de rénovation de logements intègrent des normes de haute performance énergétique ;

¹ Réinsertion des personnes sans-abri par le logement

² Accompagnement au logement à partir de la rue

- déclarer inhabitable les immeubles exploités par les « marchands de sommeil » ;
- mener des actions d'information et de prévention en matière de lutte contre le monoxyde de carbone ;
- renforcer les initiatives prises en matière d'accompagnement social des personnes dans les logements sociaux et d'insertion, à travers notamment la création d'une plateforme transversale regroupant organismes publics et associations actifs dans l'aide à la personne ;
- prévoir lors de la construction d'ensembles d'habitations un local réservé au tri des déchets, des emplacements à vélos, des jardins collectifs et la possibilité de créer des toitures vertes ;
- prendre des mesures positives visant à améliorer le cadre de vie et la cohabitation dans les zones résidentielles et notamment l'aménagement d'espaces de convivialité, l'entretien des abords et des parties communes, des actions de sensibilisation au bruit et le soutien à des initiatives prises en vue de renforcer la cohésion entre voisins ;

1.3. Adapter l'offre de logement à l'évolution de la population

La population change : le nombre de personnes âgées augmente, les familles se recomposent,... la politique du logement doit en tenir compte pour permettre à chaque ménage de trouver un logement qui réponde à ses attentes.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons de :

- favoriser les maisons avec jardin pour permettre aux familles de 3 personnes et plus de trouver plus aisément un logement décent et accessible ;
- prévoir, lors d'opérations de rénovation ou de construction, un certain nombre de logements adaptables et adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées ;
- développer des projets d'habitat intergénérationnel favorisant le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées ;
- soutenir les projets d'habitats groupés tels que les Zurbains (St-Léonard) qui allient une dimension sociale communautaire et écologique.

2. LUTTER CONTRE L'AUGMENTATION DU COUT DE LA VIE

Pour beaucoup de Liégeoises et de Liégeois, l'équilibre de leur budget familial ne tient qu'à un fil. Il suffit parfois d'un accident de la vie pour plonger certaines personnes dans la précarité.

Les coupes sombres réalisées par le Gouvernement MR-NVA au fédéral, que ce soit dans les pensions, les soins de santé, les remboursements de médicaments, la TVA,... rendent encore plus compliquée la vie des personnes les plus fragiles.

C'est pourquoi nous nous battons au niveau communal pour aider au mieux les ménages. Durant cette législature, nous avons diminué la taxe poubelle de 15 euros, nous avons augmenté le nombre de chèques sport, nous avons maintenu des tarifs très démocratiques dans nos différentes infrastructures sportives et culturelles, les garderies scolaires sont gratuites...

Pour nous socialistes, il est indispensable de poursuivre dans cette voie et c'est pour cela que nous proposons de :

- Créer une prime communale annuelle en faveur des familles monoparentales domiciliées à Liège, d'un montant minimum de 50 € par enfant âgé de moins de 18 ans, ce montant étant porté à 75 € par enfant pour les familles à bas revenus (tels que déterminé dans le règlement communal relatif à la taxe urbaine). Ce montant sera porté à 100 € (et 150 € pour les bas revenus) dès que possible et au plus tard d'ici la fin de la législature.
- Augmenter les montants consacrés aux chèques sport et encourager tous les partenaires à les accepter ;
- Préserver les bas revenus de toute augmentation de la fiscalité communale ;
- Garantir des prix démocratiques pour mes repas scolaires et les plaines de vacances et, autant que possible, les réduire ;
- Augmenter le nombre de démarches administratives pouvant être réalisées via internet (E-guichet) afin de limiter les frais pour les citoyens. A cet égard, le maintien des espaces numériques est indispensable pour éviter la fracture numérique ;
- Permettre l'accès pour tous à une alimentation de qualité et à des prix raisonnables, notamment via l'installation et la promotion de potagers urbains et partagés ou en favorisant le circuit court et les coopératives de producteurs locaux.

3. VEILLER À NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN

La solidarité est pour nous, socialistes, une valeur cardinale. Nous considérons que les pouvoirs publics doivent être proches des problèmes de toutes les Liégeoises et de tous les Liégeois – surtout ceux qui souffrent – et ne laisser personne au bord du chemin. Une solution structurelle et pérenne au sans-abrisme doit être trouvée.

C'est la raison pour laquelle nous traiterons systématiquement toutes les formes de pauvreté et veillerons à ce que chacun puisse prendre son avenir en mains.

Concrètement, nous proposons de :

- faire de la lutte contre toutes les formes de pauvreté une priorité, dans toutes politiques menées par la Ville (logement, emploi, culture, environnement, ...). Nous voulons à cet effet poursuivre et renforcer le Plan liégeois de lutte contre la pauvreté ;
- sortir les personnes des logements insalubres et veiller à leur trouver un logement de substitution décent ;
- Accorder une prime d'installation, le premier mois de loyer et deux mois de garanties locatives dans les plus brefs délais aux bénéficiaires de protection internationale sortant d'une initiative locale d'accueil (ILA) et pouvant soumettre une promesse ou un contrat de bail signé..
- mettre l'accent sur l'orientation, la formation et la mise à l'emploi des bénéficiaires du CPAS ;
- valoriser la participation volontaire à la vie associative de la commune, en tant que vecteur d'émancipation individuelle et refuser les travaux d'intérêt général pour les chômeurs voulus par le Gouvernement actuel ;
- introduire des clauses sociales dans les marchés publics qui s'y prêtent pour permettre à des (jeunes) demandeurs d'emploi liégeois peu ou pas qualifiés d'acquérir des compétences ;
- élargir, avec les acteurs concernés, l'intervention des services d'aide aux familles et aux seniors de services à domicile et de repas et en favoriser l'accès grâce à une meilleure information ;
- permettre, par l'action publique et du milieu associatif, l'accès des plus démunis au sport et à la culture: à cet égard, nous voulons augmenter le nombre de chèques sport distribués chaque année ;
- exiger un traitement digne et rapide des situations des familles en situation illégale et une régularisation de celles qui résident depuis longtemps sur le territoire, particulièrement quand les enfants sont scolarisés ;
- informer et encourager des actions préventives dans le domaine du surendettement ;
- continuer à assurer l'obligation de garantir une aide sociale qui soit équitable et adaptée à la situation de chacun et ce, malgré les effets de la crise économique et des transferts de charge vers l'échelon communal (sanctions et dégressivité des allocations de chômage, politique d'asile,...) ;
- mener des actions préventives, réaliser des audits et des travaux, octroyer les eco-packs pour lutter contre la précarité énergétique et économiser l'énergie. ;
- revoir le règlement taxe relatif à la taxe urbaine afin de mieux prendre en compte les différents types de ménages vivant à Liège (familles monoparentales, personnes bénéficiant de traitements médicaux producteurs de déchets,...) ;

- orienter les personnes en séjour précaire dans leurs démarches légales.

4. CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE

Concilier vie familiale et vie professionnelle n'est pas toujours simple. Il s'agit pourtant d'un objectif fondamental, qui participe à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les autorités communales ont bien entendu un rôle important à jouer en la matière, en offrant des services adaptés aux parents, qui tiennent compte de leurs contraintes horaires.

Une de nos priorités au cours de la prochaine législature sera de renforcer l'encadrement des enfants après l'école, pour valoriser au mieux ces périodes, et poursuivre l'ouverture de places supplémentaires dans les crèches, afin de répondre à l'augmentation du nombre de naissances à Liège.

Pour les parents, nous voulons :

- Augmenter de 15 % le nombre de places publiques d'accueil d'enfants (soit 150 nouvelles places), afin de rapprocher la ville au maximum du taux de couverture de 33 % fixé par l'ONE;
- étudier la mise en place d'un projet-pilote de crèche à pédagogie active ;
- amplifier et diversifier l'offre de structures d'accueil pour mieux tenir compte des besoins des parents, notamment l'accueil d'urgence, les haltes d'accueil et l'accueil en horaire décalé (voire de nuit) dans les crèches et dans les écoles communales ;
- favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures classiques de la petite enfance en mettant en place les conditions adaptées à leur accueil ;
- Favoriser la création de haltes-garderies ou de « handi-sitting » pour l'accueil temporaire d'adultes en situation de handicap ;
- exiger, conformément à la décision prise par le conseil communal en mai 2018, que tous les perturbateurs endocriniens et autres pesticides soient bannis des aliments servis dans les services communaux lors du renouvellement des marchés publics par l'intercommunale ISOSL ;
- sécuriser les lieux d'accueil et leurs abords (zone 30, panneaux intelligents, passage piéton...) et tenir compte des besoins des enfants et des familles (utilisation de poussettes, ...) dans l'aménagement urbain ;
- faciliter la dépose et la reprise des enfants à l'école par l'aménagement d'aires de stationnement de type « kiss & drive » ;
- soutenir la formation continue des professionnels de l'accueil, notamment en matière de pédagogie active.

5. FACILITER LA VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Pour le PS, il est essentiel de reconnaître le droit à la différence. La personne handicapée est un citoyen au même titre qu'un autre. Elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de :

5.1. Améliorer l'accessibilité des espaces et des services publics

- appliquer strictement la réglementation régionale relative à l'aménagement du territoire et l'urbanisme et plus particulièrement ses dispositions visant l'accessibilité des bâtiments publics ou à usage collectif pour les personnes handicapées (rampes d'accès, toilettes adaptées, dimensions minimales des entrées et des ascenseurs, hauteur maximale des boutons d'appel, etc.), notamment par une sensibilisation du personnel des services de l'Urbanisme de l'Administration ;
- proposer une description de l'accessibilité de chaque bâtiment de la commune via l'alimentation d'une des bases de données existantes (Indice passe partout, Accesscity, etc..) ;
- garantir une meilleure accessibilité à toutes les personnes à mobilité réduite ; mais aussi aux parents avec enfants (poussettes) en intégrant les attentes des personnes handicapées dès le stade de la conception de projets d'aménagement de voiries ou d'espaces publics (élargissement et abaissement des trottoirs, passages pour piétons accessibles pour personnes malentendantes et malvoyantes...) ;
- veiller à la présence d'un nombre adéquat d'emplacements entretenus, visibles et clairement définis, en particulier aux abords des bâtiments communaux accessibles au public, des CPAS, des centres médicaux et des pharmacies, et veiller à indiquer ces emplacements et les lieux accessibles aux personnes handicapées sur les plans de la Ville ;
- développer une politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes handicapées ;
- améliorer l'utilisation des voiries publiques avec des marquages au sol, des signaux sonores aux feux pour les personnes malvoyantes et des aménagements pour les personnes à mobilité réduite ;
- améliorer l'accessibilité des parcs et des bois communaux pour les personnes à mobilité réduite ;
- améliorer l'accessibilité de l'information communale en généralisant la présence des tablettes de traduction en langue des signes à toutes les mairies de quartier ;

- Prévoir la traduction en langue des signes lors de la diffusion des séances du conseil communal sur internet ;
- développer le site internet de la Ville pour qu'il obtienne le label « anysurfer »³ et anticiper l'obligation de mise en accessibilité des sites Internet publics prévue pour septembre 2020 ; concrètement, rendre le site conforme aux normes visées par la directive européenne 2016/2102 du 22 décembre 2016 à savoir le niveau double A (AA) des WCAG (règles internationales relatives à l'accessibilité des contenus web) ;
- augmenter le nombre de logements collectifs adaptés aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur autonomie et les inclure dans la collectivité urbaine ;
- prévoir, lors des rénovations ou constructions de logements, un certain nombre de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Devenir partenaire de l' « European Disability Card »⁴, qui favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs et qui offre une série d'avantages dans ces domaines.

5.2. Favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques

- favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures classiques de la petite enfance en mettant en place les conditions adaptées à leur accueil;
- favoriser l'intégration des élèves handicapés dans l'enseignement ordinaire par un suivi et des infrastructures adaptés ;
- encourager les expériences pilotes de classes d'inclusion qui consistent à créer des collaborations entre une classe spécialisée de type 8 accueillant des élèves souffrant de divers handicaps, et une classe ordinaire au travers d'échanges d'élèves et de professeurs ;
- soutenir l'organisation à l'école d'activités de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les jeunes en situation de handicap dans les classes (initiation à la langue des signes, parcours du chaisard, parcours dans le noir...) ;
- encourager les équipes pédagogiques et les équipes de puériculteurs à suivre des formations favorisant l'intégration des élèves à besoins spécifiques ;
- tenir compte, dans le cadre de la rénovation des infrastructures scolaires et sportives, d'aménagements qui permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite.

³ Label belge de qualité pour des sites internet accessibles à tous

⁴ Carte gratuite qui promeut l'accès des personnes handicapées à la culture, au sport et aux loisirs (musées, parcs d'attraction, centres sportifs...) et qui offre des avantages dans ces domaines.

5.3. Renforcer le soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap

- poursuivre et renforcer, conformément à la législation en vigueur, la présence de personnes en situation de handicap dans la fonction publique communale ;
- favoriser les expériences d'intégration par le travail de jeunes en situation de handicap, à travers des dispositifs tels que « Eté solidaire » ;
- collaborer avec les entreprises de travail adapté (ETA) afin d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

5.4. Soutenir l'accessibilité de la culture, des loisirs et du sport

- favoriser l'intégration des personnes handicapées dans les associations sportives, notamment en améliorant l'accès aux infrastructures sportives et en développant le sport adapté au handicap physique, mental ou sensoriel ;
- informer du niveau d'accessibilité des événements socioculturels et/ou sportifs ;
- accroître et diversifier l'offre dans les bibliothèques de livres pour personnes aveugles et malvoyantes (audiolivres, livres en braille, livres en gros caractères) ;
- ouvrir la programmation culturelle à la langue des signes, au sous-titrage et à l'audiodescription.

6. LE RÔLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente. C'est une très bonne chose : il faut avant tout y voir le signe d'un progrès en termes de qualité de vie.

Cependant, cette évolution doit aller de pair avec la prise en considération de besoins spécifiques des personnes âgées. Ces besoins s'expriment, par exemple, en termes de mobilité, d'offre de loisirs, de logements adaptés dans un cadre de vie repensé.

6.1. L'accompagnement

Notre ville doit résolument s'engager dans cette voie, et nous proposons pour y parvenir de :

- continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial, par exemple en réglant le temps des feux pour permettre aux piétons les plus lents de traverser en toute sécurité, en aménageant les espaces verts avec des aires de repos (bancs publics) et en organisant des marches exploratoires afin d'identifier avec les aînés les espaces publics à mieux sécuriser ;

- soutenir financièrement ou sur le plan logistique les structures ou associations qui organisent des activités socioculturelles ou de loisirs pour les aînés ;
- sensibiliser tous les acteurs locaux à la lutte contre les discriminations liées à l'âge ;
- collaborer à la poursuite judiciaire systématique des actes de violence (y compris psychologique) à l'égard des personnes âgées ;
- promouvoir une politique communale de prévention de santé tenant compte des risques spécifiques aux aînés (par exemple : plan Alzheimer, ateliers de gymnastique adaptée, programmes de dépistage gratuits, promotion d'une alimentation équilibrée, ...) ;
- permettre aux personnes âgées d'accéder à la pratique du sport, en améliorant encore l'accessibilité des équipements sportifs et en développant le sport adapté ;
- développer les projets et initiatives qui visent à lutter contre la fracture numérique à l'attention des aînés ;
- multiplier les espaces de rencontres et les projets intergénérationnels Par la multiplication d'aires de détente aux abords des plaines de jeux et aux entrées des parcs publics dans l'ensemble de l'espace public, notamment au départ des associations de quartier ou des maisons de repos, pour des échanges d'expériences, et y encourager les projets de transmission de la mémoire sociale .

6.2. Garantir l'autonomie des aînés

Il est important de garantir aux aînés qui le souhaitent un accompagnement de qualité qui respecte leur projet de vie et qui favorise leur autonomie.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons de :

- développer encore davantage les services publics d'aide à domicile et les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile, et en garantir la qualité afin de rencontrer la demande de la grande majorité des aînés de vivre chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles ;
- adapter la politique du logement public pour rencontrer les besoins spécifiques des aînés à revenus modestes, prévoir lors de la construction ou la rénovation des logements publics que ceux-ci soient adaptables : largeur des passages entre pièces, suppression des différences de niveaux, douches de plain-pied, etc.;
- poursuivre les investissements visant à diversifier les formes d'hébergement telles que les résidences-services, et plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes, et les formes de logement qui favorisent la cohabitation

intergénérationnelle (accueil familial, habitat « kangourou⁵ », coopératives d'habitat, etc.) ;

- en ce qui concerne les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, évaluer les besoins à 10 ans et programmer l'offre d'hébergement à due concurrence, de qualité et à un prix abordable, tout particulièrement dans le secteur public.

6.3. Promouvoir la vie sociale des aînés et leur participation à l'action publique locale et provinciale

Le PS propose de :

- Amplifier le système de « taxi social » qui existe actuellement au niveau du CPAS pour prendre en charge les personnes âgées (mais aussi les PMR) et les amener vers les commerces, hôpitaux,... puis les reconduire à leur domicile ;
- Renforcer la participation des aînés à la vie sociale, culturelle et politique dans les différentes structures communales et para-communales, notamment en organisant des conférences, des formations et des activités ayant pour but l'inclusion en tant qu'acteur à part entière dans la société ;
- poursuivre l'organisation de campagnes de prévention spécifiques à ce public, en organisant des activités et des rencontres contre le vol par ruse, le cambriolage, le vol à la tire...
- Continuer à veiller à la sécurité des aînés grâce à la présence d'agents de prévention dans les quartiers et les lieux de vie ;
- Faciliter l'accès aux loisirs, par exemple, en informant les aînés des activités culturelles dans la commune, par l'organisation d'un service de prêt à domicile de médias (bibliothèque, médiathèque, etc.), par le soutien au développement de la vie associative des aînés ;
- Multiplier les espaces de rencontres et les projets intergénérationnels notamment au départ des associations de quartier ou des maisons de repos pour des échanges d'expériences, et y encourager les projets de transmission de la mémoire sociale ;
- Encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs, d'artistes, d'artisans à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des associations, écoles, projets de développement local (par exemple, projets de parrainage) ;

⁵ On entend par habitat kangourou un logement qui accueille simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés. Sans relever de la vie communautaire, le but de ce type d'habitat est d'encourager la solidarité intergénérationnelle, notamment par l'échange de services et l'entraide au quotidien.

- Soutenir la solidarité intergénérationnelle, par exemple, à travers des initiatives et des projets visant à réduire la fracture numérique, de rencontres notamment avec des seniors ayant vécu l'exil et donc témoins privilégiés de l'accueil vécu et de l'intégration dans la société, etc.
- En plus des Maisons intergénérationnelles, instaurer un guichet réservé aux personnes de 60 ans et plus. Il serait un instrument proche du citoyen et permettrait d'obtenir les informations sur l'administration, la politique, le social, la culture, le sport, les loisirs,... de notre ville. Il serait géré par des agents communaux dans un endroit accessible :
- Améliorer la collaboration entre l'autorité politique et le Conseil Consultatif Communal des Aînés — CCCA. Ainsi, en début de mandature, l'administration de la Ville enverrait une invitation à toutes les associations dont un des objectifs est le bien-être des seniors afin qu'elles puissent participer au CCCA. Ensuite, mettre en place ledit conseil, dans les délais prescrits. La Ville mettrait à disposition un agent qui aurait pour tâches de gérer le fichier, établir les convocations et, enfin, rédiger les rapports de réunions.

7. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE QUALITÉ ET PROXIMITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ

La santé est notre patrimoine le plus précieux et le plus important, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social mais aussi d'absence de maladie ou d'infirmité (cf. Charte de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1946).

En outre, il s'agit d'une des préoccupations principales de nos citoyens au quotidien et sur laquelle peuvent directement influencer les communes: l'environnement, le logement, l'action sociale, l'accès à l'information, l'urbanisme, et les aspects verts, la mobilité... Tant d'éléments qui influencent de près ou de loin la santé de chacun.

C'est souvent au niveau communal – le niveau le plus proche du citoyen – que la politique développée en matière de prévention, de promotion, d'information et de sensibilisation peut être particulièrement efficace.

De plus, la notion de la santé citoyenne ne doit pas se limiter qu'aux soins. Penser sa santé, c'est devenir un acteur à plein temps de ses choix de mode de vie et de ses ressources personnelles et la Ville est là pour vous y accompagner.

Nos priorités pour la santé au niveau local sont :

- Accroître l'impact et la prise en considération d'une l'alimentation saine, d'une l'activité physique quotidienne et du bien-être dans les écoles communales à travers l'élargissement progressif du champ d'action du projet « L'école bouge pour sa santé » à toutes les écoles de l'enseignement liégeois, tous les réseaux confondus.

- Afin de soutenir les actions des autres niveaux de pouvoir, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, maintenir la campagne de vaccination des personnes les plus démunies.
- Continuer les sensibilisations des liégeoises et des liégeois aux gestes qui sauvent, et notamment à l'utilisation des défibrillateurs automatiques (DEA).
- Poursuivre l'installation de DEA sur le territoire de la Ville de Liège, les rendre accessibles à toutes et tous et développer un outil permettant de les géolocaliser.
- Soutenir la coopération au niveau international, eurégional et européen dans le cadre des projets tels que Euprevent (Senior Friendly Communities) ou « Liège – ville amie démente ».
- Continuer à développer la mission des agents Proximité-Démence à destination des personnes atteintes de démence et leurs aidants proches.
- Soutenir et amplifier les actions de sensibilisation du citoyen en matière de santé au travers d'une éducation à la santé permanente par l'intermédiaire des Conférences Santé, de périodiques tels que le Bulletin Santé ainsi que diverses publications.
- Permettre un accès aux soins et à la santé pour tous, y compris à travers la promotion de la santé auprès des migrants et primo-arrivants dans le cadre de la lutte contre les épidémies.
- Favoriser à Liège l'organisation d'événements de grande envergure et de haute qualité à destination de tout public, comme par exemple le Salon Santé qui regroupe les hôpitaux et les mutualités présents sur le territoire de la Ville.

8. EGALITÉ, NON-DISCRIMINATION ET DROITS DES FEMMES

L'égalité couvre un spectre très large qui va de la lutte contre toute forme de discrimination (âge, sexe, origine, religion, orientation sexuelle, handicap, etc.) à l'inclusion de ces mêmes publics cibles dans la société, et ce, dans tous les domaines (éducation, culture, emploi, etc.).

Liège est et a toujours été une ville multiculturelle riche de son histoire et de sa diversité. La lutte contre toute forme de discrimination doit être assortie d'une vision et de démarches positives mettant en avant la richesse des cultures et l'apport de chaque citoyen.

De plus, dans un contexte de tensions accrues entre différentes fractions de la société et pour résister aux discours d'extrême droite qui gangrènent notre vivre ensemble, les politiques de diversité seront un des enjeux majeurs des années à venir.

Dans la foulée de la déclaration « Liège ville hospitalière », le PS s'engage à faire de l'accueil de toutes et de tous un objectif transversal de toutes ses politiques.

Le PS propose de :

- Lutter contre toute forme de discrimination (accueil dans les services communaux, ressources humaines et recrutement du personnel, liens avec l'associatif, synergies avec la police, etc.) ;
- Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et l'associatif, visant la déconstruction des stéréotypes et la lutte contre les discriminations ;
- Prendre des mesures afin d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques publiques, de leur élaboration à leur évaluation ;
- Intégrer, dans l'enseignement communal, la dimension du genre à travers la formation continuée des professeurs, l'accueil extra- scolaire, les manuels scolaires, les activités diverses, etc. ;
- Soutenir les projets, notamment en éducation permanente, visant la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux et d'internet dans une plus large mesure ; en particulier en ce qui concerne la lutte contre le racisme, le sexisme et l'homophobie ;
- Soutenir les associations LGBT liégeoises dans leur volonté de créer un accueil et un hébergement d'urgence pour les jeunes LGBT mis à la porte de chez eux ;
- Soutenir chaque année l'organisation d'une gay pride à Liège ;
- Renforcer l'équipe de la police des mœurs, la sécurité et la prévention près des commerces et des associations LGBT, lors des manifestations LGBT et sur les lieux de drague extérieurs ;
- Valoriser, par des actions de sensibilisation, la prise des congés de paternité, de maternité et les congés parentaux des agents communaux, en particulier ceux des hommes, dans l'objectif d'une répartition plus égalitaire des tâches ménagères et familiales ;
- Promouvoir l'égalité de tous face à la maternité/paternité notamment en créant des espaces à langer « neutres » dans les toilettes des bâtiments publics (accessibles quel que soit le sexe du parent accompagnant) ;
- Être particulièrement attentif à la lutte contre le harcèlement et les violences dans les transports en commun et dans tous les lieux publics ;
- Soutenir les projets culturels liés à la lutte contre les discriminations ;
- Faire de la compétence relative à l'Égalité, la non discrimination et les droits des femmes une compétence propre à un membre du collège communal ; idéalement, le Bourgmestre ;
- Penser les projets sportifs (infrastructures, événements, etc.) sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes (récompenses pour les compétitions, vestiaires et sanitaires, favoriser la mixité des événements et épreuves de

même qu'équilibrer la mise en avant des sportives et des équipes féminines dans les différents sports, etc.) ;

- Lutter contre le harcèlement de rue et les discriminations liées au genre, notamment en appliquant rigoureusement la loi « sexisme », votée en 2014 ;
- Traduire les informations les plus importantes et utiles aux citoyens reprises sur les sites web de la Ville et du CPAS vers les langues les plus fréquemment rencontrées dans la population liégeoise non-belge et ce sur la base d'un critère objectif de démographie.

9. ETRE À LA POINTE EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Durant cette législature, nous avons pris de nombreuses mesures en faveur du bien-être animal (police des animaux, programme de stérilisation des chats errants, convention avec la SRPA,...) et nous avons spécifiquement nommé cette matière dans les attributions du Bourgmestre.

Pour l'avenir, nous voulons amplifier le travail et nous proposons de :

- Sortir la compétence du bien-être animal des attributions du Bourgmestre pour l'attribuer spécifiquement à un échevin, qui en portera le titre ;
- De ne plus autoriser la présence de manège à poneys sur la Foire de Liège dans le futur (puisque'il n'y aura plus de manège dès 2018) ;
- Lutter contre la prolifération des pigeons de manière respectueuse, en développant des pigeonniers contraceptifs (les œufs pondus dans ces pigeonniers sont retirés), et via la distribution de graines contraceptives ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation en faveur de la stérilisation des chats ;
- Concevoir des programmes éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux par les élèves de l'enseignement communal, en mettant l'accent sur les valeurs d'empathie et de respect envers le monde du vivant ;
- Créer des « parcs canins », où les chiens pourront circuler librement sans laisse.
- Soutenir et financer les partenaires prêts à élever et valoriser les espèces animales de nos contrées en voie de disparition.

UNE VILLE DURABLE, À BASSE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET À HAUTE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS : UNE VISION SOCIALISTE DE L'ÉCOLOGIE A LIEGE

Les résultats de l'opération « Réinventons Liège » que nous avons lancée en 2017 ont montré que la qualité de vie en ville était une priorité pour les Liégeoises et les Liégeois.

Cette qualité passe notamment par davantage d'espaces verts et de détente, par un aménagement intelligent du territoire et une plus grande place pour les transports en commun et les modes de déplacement doux.

Nous voulons également encourager les particuliers à verdir la Ville : c'est pour cela que nous avons créé le « permis de végétaliser » avec le secteur associatif. Nous entendons bien l'amplifier dans les années à venir.

1. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DE TOUS LES LIÉGEOIS

1.1. Les espaces verts

Notre ambition est de permettre à chaque habitant d'avoir accès à un parc à 10 minutes de chez lui, et c'est pour cela que nous avons créé le PEP'S : un plan global de redéploiement des espaces publics pour l'ensemble du territoire.

Baptisé PEP's, ce plan consiste en une stratégie à long terme (2030), mais est entré en phase de concrétisation, dans le quartier du Longdoz. D'autres projets suivront.

Le PEP's s'articule autour de 4 axes de développement :

- améliorer la qualité des espaces publics existants ;
- créer de nouveaux espaces verts ;
- créer de nouveaux accès aux espaces existants ;
- améliorer les connexions piétonnes et cyclables pour organiser la mise en réseau de ces espaces.

En outre, nous voulons :

- Mettre en œuvre la décision du conseil communal prévoyant la reconnaissance d'un parc sur le « Ry-ponet » ;
- poursuivre l'installation de bancs publics aux endroits adéquats dans tous les quartiers, et diversifier leur design, notamment en collaboration avec les artistes locaux, dont les jeunes ;
- multiplier les fontaines d'eau potable ;

- réinstaller progressivement des clôtures aux abords des parcs, afin de pouvoir les fermer à partir d'une certaine heure, comme c'est le cas dans le parc St Agathe. Le parc du Jardin Botanique constituera à cet égard une priorité ;
- installer des jeux de société dans les espaces publics (échecs,...) ;
- promouvoir davantage les fêtes de quartier ;
- développer, à travers le plan communal, des projets pour le développement de la nature, y compris une réflexion sur la création/réhabilitation d'un jardin botanique;
- rénover les bâtiments publics, pour en faire des bâtiments « basse énergie »
- réduire les pollutions intérieures en priorité dans les écoles, les crèches, les maisons de repos et les bâtiments publics. Sensibiliser les ménages et les entreprises à cette problématique ;
- insérer des clauses environnementales dans certains marchés publics gérés par la Ville, pour privilégier les produits du terroir (en particulier la pierre wallonne) plutôt que des produits importés (parfois des antipodes) et diminuer ainsi l'empreinte écologique;
- intégrer l'art contemporain et le design végétal dans les parcs urbains et les espaces verts ;
- maintenir et favoriser la biodiversité dans toute la ville ;
- doubler le nombre d'arbres plantés chaque année ;
- encourager l'aménagement des toits des immeubles à appartement en toitures vertes (jardin et potager partagés, ruches, espaces de rencontres entre voisins...).

1.2. Développer une politique d'urbanisme cohérente sur l'ensemble du territoire

La qualité de vie passe par la qualité des espaces publics. L'un des objectifs du PS est de développer une politique urbanistique cohérente mettant en avant l'identité des différents quartiers qui composent la métropole tout en gardant une certaine harmonie sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, nous proposons de :

- développer des « schémas de quartier » sur le modèle des périmètres de rénovation urbaine c'est-à-dire en recourant à des équipes pluridisciplinaires et dans un processus participatif avec les habitants du quartier ;
- inscrire ces différentes études dans les réflexions plus globales d'aménagement du territoire (schéma de développement territorial de l'agglomération, « contrats d'axe » axe de Vallée, cœur historique, axe transurbaine ...) pour une cohérence d'ensemble et une vision partagée pour l'avenir de la Cité sur base des concepts de densité, de mixité, de paysage et d'environnement, d'une mobilité plus durable.

- Poursuivre l'aménagement et l'embellissement des entrées de ville ;
- renforcer les exigences architecturales dans le cadre de la délivrance des permis de bâtir, permettant d'embellir la ville ;
- promouvoir des gestes architecturaux ambitieux dans tous les quartiers ;
- faire appel aux artistes, tant liégeois que de renommée internationale, pour embellir la ville de leurs œuvres et développer une politique de rénovation et d'implantation d'art urbain ;
- rénover et inciter à la rénovation des façades des lieux et des quartiers emblématiques de la Ville ;

2. DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE POUR RAPPROCHER LE CONSOMMATEUR DU PRODUCTEUR

Liège fourmille aujourd'hui d'initiatives visant à rapprocher le consommateur du producteur dans le domaine alimentaire.

Au niveau public, nous avons lancé le marché « court-circuit » qui se tient toutes les 2 semaines sur la place Xavier Neujean (au printemps et en été). Son succès témoigne de l'intérêt que portent les citoyens pour une alimentation locale et respectueuse de l'environnement. Nous allons faire en sorte qu'il devienne hebdomadaire. Nous souhaitons également développer ce type de marché en lieu couvert afin qu'il puisse fonctionner toute l'année.

Le Parti Socialiste accorde une importance particulière au savoir-faire de nos producteurs locaux et souhaite que la Ville les soutienne afin que leur activité se perpétue.

Nous soutiendrons également l'initiative de producteurs locaux qui souhaitent une implantation dans tous les quartiers.

Mais pour aller plus loin, nous voulons encourager les producteurs à venir cultiver sur le territoire communal. C'est l'objectif du projet « Créafarm » lancé en 2018.

D'un statut de projet pilote, nous voulons l'étendre afin d'offrir aux consommateurs une vraie alternative dans leur alimentation.

Nous entendons également appliquer strictement la motion adoptée par le Conseil communal le 28 mai 2018 relative au bannissement des perturbateurs endocriniens et autres pesticides dans l'alimentation servie aux enfants..

3. REPENSER LA MOBILITÉ AU PROFIT DE TOUS

Contrairement à ce que certains affirment, les problèmes de mobilité à Liège ne sont pas causés par les habitants ! En effet, seulement 38% de la population possède une voiture ! Cela signifie que près de 2/3 des habitants se déplacent déjà en transport en commun, à pied ou à vélo !

Nous devons donc proposer des alternatives à toutes celles et ceux qui viennent en voiture à Liège pour travailler, étudier, se divertir, faire leurs courses ou se soigner : il s'agira tantôt de laisser sa voiture dans un parking relais (P+R), tantôt de venir en vélo, ou encore d'être guidé intelligemment vers les parkings pour limiter la circulation.

Pour nous, les habitants de Liège doivent pouvoir sortir et rentrer dans leur quartier à moindre coût (tant en termes de carburant que de temps) grâce à des plans de circulation intelligents ; d'autre part, ils doivent pouvoir garer leur voiture à proximité de leur habitation ; enfin, ils doivent bénéficier de transports en commun de proximité couvrant une plage horaire étendue et offrant un confort de voyage acceptable.

Cela nécessite une politique globale, qui dépasse largement le cadre de la ville pour développer une véritable vision sur toute la région liégeoise. Le tram, qui entrera en fonction en 2021, constitue un moyen essentiel pour y parvenir.

Pour les rénovations à venir, les revêtements de sol sur routes communales seront pensés en fonction, notamment, des deux roues motorisés (2RM), étant donnée l'augmentation significative des 2RM en territoire urbain. Pour garantir la sécurité de tous les usagers, les revêtements choisis seront de qualité en matière d'adhérence (même sous temps pluvieux) et de visibilité. De même, les obstacles régulateurs de vitesse ne présenteront pas de danger vis-à-vis des 2RM.

Comme le partage sécurisé de la route ne va pas sans une vaste sensibilisation à la sécurité routière, la Ville et ses services développeront, en partenariat avec des ASBL de sécurité routière, notamment l'asbl Fédémot, des actions de sensibilisation à la sécurité routière comme cela a été fait précédemment, Place Saint Lambert, avec la simulation d'un accident de la route sur voie publique.

3.1. Développer la multimodalité

Afin de diminuer la pression automobile en Ville et de protéger les quartiers du trafic de transit, il est indispensable de combiner efficacement les différents moyens de transport.

Nous avons créé un premier parking de délestage de 300 places à St Walburge et deux grands P+R de 1.600 places (au total) vont être construits à Sclessin et Bressoux avec le tram.

Cette politique sera poursuivie, avec une réflexion sur la construction d'autres P+R (à Angleur ou Burenville par exemple).

Bressoux qui va devenir une véritable porte d'entrée multi-modale : l'autoroute va être déclassée et transformée en boulevard urbain, le dépôt du tram sera construit à côté d'un grand parking-relais sécurisé. Sans oublier la connexion ferroviaire !

De tels « nœuds multimodaux » devront également voir le jour grâce à la création de la « transurbaine », cette ligne de transport en commun à haut niveau de service qui doit irriguer plusieurs quartiers densément peuplés.

3.2. Encourager les Liégeoises et les Liégeois à se déplacer à pied

La concentration des différents centres d'intérêt au centre-ville, tout comme la configuration de nos quartiers doivent nous inciter à nous déplacer plus souvent à pied.

Pour renforcer ce type de déplacement, nous voulons :

- tranquilliser les lieux de vie et de déplacement piétons par la généralisation des zones 30 à tout le territoire communal (à l'exception des voiries qui ne relèvent pas des compétences communales) ;
- poursuivre l'extension de la zone piétonne du centre-ville : la place Cathédrale (par exemple) doit devenir piétonne. Nous voulons également développer des espaces piétons dans les quartiers périphériques ;
- promouvoir la marche par un plan de rénovation des sentiers, venelles, escaliers et autres raccourcis, présents en nombre dans notre Ville ;
- aménager des voiries et des trottoirs de qualité : cet objectif pourra être atteint via une attention particulière dans le choix des matériaux, des plantations, de l'éclairage public et de la propreté ;
- aménager l'accès aux lieux publics et aux bâtiments communaux ainsi que le mobilier urbain, particulièrement aux arrêts de transport en commun, afin qu'ils soient adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), aux personnes âgées, aux femmes enceintes, aux parents avec poussette, etc. ;
- poursuivre la réappropriation des bords de fleuve pour les habitants et les visiteurs de Liège : au travers « Réinventons Liège », nous avons pour ambition de transformer entièrement les quais de la Dérivation. Une réflexion serait également apportée sur la poursuite de l'aménagement des quais de la Meuse côté Batte ;
- Reconstruire une passerelle piétonne rue du gravier, à Chênée.

3.3. Favoriser la pratique du vélo : objectif 10% de part modale en 2030

Les comptages réalisés démontrent que le nombre de personnes se déplaçant en vélo à Liège est en constante augmentation. Le développement du vélo électrique est une réponse aux fortes pentes qui séparent l'hyper centre de certains quartiers de vie (Jupille, Cointe, Grivegnée, Glain...).

Notre volonté est d'intégrer définitivement l'usage du vélo dans les comportements quotidiens, pour aller à l'école ou au travail, en rendant son usage agréable tant au centre-ville que dans les quartiers périphériques.

Durant cette législature, nous avons entamé la réalisation de « corridors sécurisés », par exemple vers la place du XX août, vers la gare d'Herstal depuis la nouvelle passerelle Vivegnis ou vers le Thier à Liège via le Bd Ernest Solvay.

Pour y parvenir, nous voulons :

- multiplier l'aménagement de sites propres pour les cyclistes dans un rayon de 20 minutes (6km) autour du cœur de la ville ;
- réaliser les chaînon manquants identifiés dans le plan communal cyclable et les connections avec les itinéraires existants (comme le RAVEL) ;
- poursuivre le développement des sens uniques limités (SUL) qui permettent aux vélos de les emprunter et du tourne à droite tels que déjà en place dans 6 carrefours ;
- généraliser les zones 30 km/h dans tous les quartiers, et marquer physiquement les entrées de zone (comme déjà réalisé à Bressoux et dans le Longdoz) ;
- donner un statut de « rue cyclable » lorsque la voirie est trop étroite pour installer une piste cyclable. Dans une rue cyclable, la vitesse est limitée à 30km/h et le cycliste est libre de circuler sur toute la largeur de la route (dans le cas d'un sens unique) ou sur toute la largeur de la bande de circulation. Nous le proposerons pour les rues de l'Université et la Régence dans un premier temps ;
- Augmenter l'offre de stationnement sécurisé :
 - Via l'installation de box vélos dans les quartiers ;
 - Via l'installation de structures permettant le parage en grand nombre de vélos dans des endroits clés : nous voulons que l'espace situé Place St Lambert au-dessus de la Maison du TEC devienne un vaste parking à vélo sécurisé ;

- En proposant aux institutions publiques et privées de mettre en place un endroit sécurisé avec un nombre défini d'attache-vélo à l'extérieur ou à l'intérieur de l'enceinte de l'institution (privilégier cette option si possible) ;
- Installer des bornes de rechargement pour les vélos électriques, à côtés de ces rangements sécurisés ;
- Lutter contre le vol des vélos, via l'instauration d'un guichet unique et spécifique au signalement des vélos volés à la police et l'établissement d'une banque de données des vélos volés, accessible en ligne ;
- responsabiliser et former les cyclistes au respect des règles de circulation routière, pour protéger notamment l'usager le plus faible qu'est le piéton ;
- favoriser le développement du transport de marchandises à vélo : non pas le modèle « Uber » ou « Deliveroo », mais le modèle coopératif respectueux des travailleurs ;
- Instaurer un incitant pour les enfants qui se rendent à vélo à l'école plutôt qu'en voiture. Cette incitant sera fonction du nombre de km parcouru et sera échangeable contre des entrées dans les musées, les expos ou les clubs sportifs partenaires et autres activités communales organisées pour les jeunes.

3.4. Améliorer la qualité des transports en commun

- rendre le TEC plus attentif aux intérêts des Liégeoises et des Liégeois en renforçant les services sur les lignes urbaines, majoritairement saturées et en sensibilisant les chauffeurs à une conduite douce, respectueuse des passagers plus vulnérables (enfants en bas âge, handicapés, senior) ;
- exiger de la SNCB la poursuite de la mise en place du Réseau Express Liégeois, avec l'ouverture progressive de nouveaux points d'arrêt (Vivegnis, Coronmeuse, Wandre, Vennes,...)
- exiger du TEC le renouvellement des bus existants, et leur remplacement par des bus alimentés au gaz naturel ou à l'électricité d'ici 2024 ;
- Renégocier avec les TEC les parcours des bus, de manière à ce que chaque quartier d'habitat soit correctement desservi. Ceci pourrait nécessiter la mise en service de bus plus petits et maniables.
- proposer dans le centre urbain, en complément des dispositifs existants, un circuit de bus-navettes électriques comme service de proximité ;
- adapter les horaires des bus aux activités culturelles et de loisir et mettre en œuvre la flexibilité des arrêts ;
- poursuivre les aménagements de sites propres pour les transports en commun ;
- étudier les moyens d'utiliser la Meuse pour développer de nouvelles formes de transport en commun ;
- travailler avec la Région pour la mise en place de 2 lignes de téléphérique, vers le Sart Tilman et vers le CHR de la Citadelle. A cet égard, nous venons de

commander une étude de faisabilité dont les résultats vont permettre d'identifier les investissements nécessaires.

3.5. Les véhicules partagés et le covoiturage comme alternatives à la voiture individuelle

Au PS, nous ne croyons pas que tous les habitants vont abandonner leur voiture du jour au lendemain : celle-ci sera toujours indispensable dans certaines occasions.

Néanmoins, nous souhaitons développer à Liège des alternatives à la voiture individuelle. C'est notamment le cas des véhicules partagés : 13 stations existent actuellement, et seront bientôt complétées par 7 stations de véhicules électriques.

Notre volonté est de poursuivre dans cette voie et d'offrir d'ici 6 ans 100 stations de véhicules partagés, réparties sur l'ensemble du territoire communal..

Le covoiturage doit être encouragé : au niveau du personnel communal, la Ville a récemment rejoint la plate-forme de covoiturage de l'Université de Liège. En ce qui concerne les particuliers, nous contribuerons au développement d'une offre spécifique en aidant tous les porteurs de projets.

3.6. Pour les riverains : doublement du stationnement réservé

Comme rappelé au point précédent, certains habitants auront toujours besoin d'un véhicule personnel.

Nous devons offrir à ces personnes une possibilité de stationnement proche de leur domicile, dans les quartiers centraux et/ou soumis à une forte pression de stationnement (c'est notamment le cas aux alentours des gares, des écoles, et des centres de formation (Château Massart par exemple).

Actuellement, près de 2.000 places sont réservées aux riverains. Nous voulons doubler ce chiffre et passer à 4.000 places réservées.

Un contrôle effectif sera effectué grâce à des véhicules de police équipés de scanner de plaques d'immatriculation.

3.7. Mettre en place une zone basse émission au centre-ville

Nous savons que les émissions de gaz des véhicules nuisent fortement à la qualité de l'air que nous respirons.

C'est la raison pour laquelle nous plaçons pour que l'ensemble des bus du TEC soit renouvelé d'ici 2024 et fasse place à des modèles hybrides ou 100% électriques (ou gaz naturel).

En ce qui concerne les voitures individuelles, le premier objectif est de proposer des alternatives pour les laisser en périphérie, dans des parkings relais.

Ensuite, nous voulons mettre en place une zone basse émission dans le centre-ville où seuls les véhicules les moins polluants seront encore admis.

4. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour rappel, sous l'impulsion du PS, Liège a été la première ville wallonne à adhérer au processus de la « Convention des Maires pour une Europe de l'Énergie durable ».

Depuis lors, nous avons développé un plan global de réduction de consommation des énergies, qui concerne nos bâtiments, notre flotte de véhicules et l'éclairage public.

En outre, il est important de rappeler que notre plan de gestion limite drastiquement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement : il est donc indispensable d'investir dans les économies d'énergie pour tenir nos engagements.

Dès lors, pour réussir la transition énergétique de Liège, nous proposons de :

- augmenter les moyens budgétaires consacrés aux investissements économeurs d'énergie dans les bâtiments communaux (double vitrage, chaudières performantes,...) et diversifier les modalités d'investissement (sur fonds propres ou via le mécanisme du tiers investisseur) avec comme objectif de faire des bâtiments publics, des bâtiments innovants et « basse énergie » ;
- poursuivre et accélérer l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux ;
- développer l'usage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans la gestion énergétique des bâtiments, pour diminuer les consommations ;
- poursuivre et amplifier le travail de l'ASBL "Liège-Energie" en vue notamment d'octroyer un maximum d'Eco-pack ;
- contraindre (éventuellement via amendes) les commerçants à garder leurs portes fermées lorsqu'ils recourent un système de climatisation (chaud ou froid) ;

- Vérifier tous les cahiers des charges afin de remplacer les produits et matériaux ne se composant pas de matières premières recyclées par des matériaux et produits qui le sont bel et bien.

Vis-à-vis des citoyens, nous proposons de :

- sensibiliser les citoyens à l'importance d'économiser l'énergie, en ciblant en particulier les jeunes et ceux qui veulent construire ou rénover leur logement ;
- informer les citoyens quant à l'utilité de signer un contrat de fourniture d'énergie avec un fournisseur particulier afin d'éviter d'être servi par le fournisseur par défaut. Les gains sur la facture peuvent en effet être significatifs et la qualité du service améliorée ;
- faciliter l'achat groupé d'énergie (mazout, pellets, chauffe-eau solaire,...) par les citoyens en vue d'en réduire le prix.

5. AMÉLIORER LA PROPRETÉ PUBLIQUE ET LUTTER CONTRE LES DIFFÉRENTES NUISANCES

Pour accueillir de nouveaux habitants et pour séduire les visiteurs étrangers, nous devons travailler à l'amélioration du cadre de vie. Cela passe par une ville plus verte, plus propre et plus belle.

5.1. Améliorer la propreté publique

Il est incontestable que la propreté est « l'affaire de tous ».

Il s'agit d'abord d'un problème d'éducation et de sensibilisation de la population au respect de notre cadre de vie. C'est aussi un problème de répression, à l'égard de ceux qui ne veulent pas jouer le jeu. C'est enfin un problème d'organisation et de moyens du service communal : nous l'avons amélioré et nous poursuivons en engageant du personnel et en acquérant du matériel performant.

En matière de prévention, nous proposons de :

- augmenter le nombre de poubelles publiques (et de cendriers) et introduire des poubelles publiques sélectives dans les lieux les plus fréquentés ; C'est notamment le cas sur le marché de la Batte, où nous proposons de profiter du chantier du tram pour installer des containeurs semi-enterrés ;
- développer une expérience pilote de « poubelles intelligentes », qui préviennent les ramasseurs lorsqu'elles sont pleines ;
- poursuivre la politique d'enfouissement des bulles à verre et d'aménagement des abords de ces sites ;
- prévoir systématiquement des poubelles à côté des bulles à verre ;

- favoriser le compostage à domicile et poursuivre la promotion de la collecte des déchets organiques. Une attention particulière sera portée aux habitants des immeubles, qui se prêtent plus difficilement à ce type de collecte ;
- renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique ;
- amplifier la sensibilisation des services communaux, des citoyens et des entreprises en vue de réduire la quantité de déchets et d'en améliorer le tri et le recyclage;
- encourager les écoles et les associations culturelles, sportives,... à s'inscrire dans cette démarche ;
- mener des campagnes spécifiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire en ciblant les ménages, les entreprises, les écoles et l'administration communale ;
- imposer l'utilisation de gobelets réutilisables dans les grandes manifestations ;
- multiplier les fontaines d'eau potable ;
- en collaboration avec les établissements HORECA, mettre à disposition des « points confort » pour allaiter et des espaces équipés de tables à langer ouverts au public;
- garantir la multiplication et l'assainissement de toilettes gratuites sur l'ensemble du territoire, une priorité sera accordée aux lieux de grande affluence.
- Développer, pour promouvoir la collaboration constructive entre les citoyens et l'administration, l'utilisation d'application pour smartphone qui permet aux citoyens de signaler un dépôt d'immondices sur la voie publique pour faciliter l'identification et le traitement des lieux à nettoyer par les services communaux.
- Garantir le désherbage des espaces publics (dont les trottoirs) via une alternative au glyphosate.

En termes de répression, nous proposons de :

- Poursuivre les actions des Plans d'Actions Prioritaires (action conjointe police / nettoyage) dans les quartiers et identifier les points noirs en concertation avec les comités de quartier ;
- lutter contre les infractions environnementales (dépôt ou incinération de déchets interdits,...) via l'augmentation du nombre d'« agents constatateurs » ;
- amplifier les effets de la brigade anti-tags ;
- renforcer la lutte contre les dépôts sauvages, via la prévention et la répression, et assainir les anciens dépôts ;
- imposer le nettoyage, l'entretien (voire l'embellissement) des façades commerciales occupées ou non. Pas question d'amende ici mais un nettoyage « forcé ». Si le propriétaire n'entretient pas son bien, la ville engage les frais de nettoyage nécessaires aux frais du propriétaire. Entretien sa façade, son bien, est aussi une forme de respect des efforts fournis par les autres commerçants/propriétaires.

- Renforcer les contrôles et sanctionner davantage l'occupation de l'espace public (trottoirs) par des échafaudages lorsque les travaux sont terminés.
- Renforcer le contrôle du nettoyage des trottoirs par les occupants ainsi que le déneigement en hiver.

En ce qui concerne l'organisation des services communaux, nous voulons :

- renforcer le service communal de la propreté ;
- remblayer et repaver immédiatement après toute intervention sur les conduites souterraines ;
- augmenter la fréquence de curage des avaloirs ;
- accorder une attention particulière à l'entretien du mobilier urbain ;
- moderniser le parc de véhicules dédiés à la propreté publique, en recourant à des véhicules électriques ;
- négocier avec l'intercommunale de gestion des déchets, INTRADEL, pour que le ramassage des déchets s'effectue dans les 2 sens de circulation, afin de mettre fin au danger que représentent, pour les ouvriers, les nombreuses traversées des rues lors des ramassages.
- encourager le service communal de la propreté à effectuer des circuits en lien avec le ramassage des déchets.

5.2. Réduire les nuisances sonores

L'excès de bruit est incontestablement un facteur qui diminue la qualité de vie en milieu urbain.

Nous proposons un plan d'action afin de réduire les nuisances sonores qui visera à :

- étudier l'impact acoustique lors des travaux de rénovation ou d'entretien de voiries (choix du type de revêtement routier, des dispositifs ralentisseurs, des trappillons...)
- pour les chantiers en cœur de ville (places, zone piétonne ...) veiller à ce que le niveau sonore pendant le temps de midi ne représente pas un frein à l'activité commerciale des établissements en terrasse ;
- installer des zones 30 dans l'hypercentre et dans les quartiers résidentiels ;
- considérer le tapage nocturne comme une véritable incivilité et le sanctionner comme tel ; à travers le Conseil de la nuit, qui réunit exploitants, police et services communaux, établir un véritable plan d'action pour les zones festives et leurs abords ;
- exiger des véhicules d'intervention qu'ils adaptent le niveau sonore de leurs sirènes en fonction des circonstances (jour/nuit).

5.3. Réduire le gaspillage et améliorer le tri des déchets

Afin de réduire collectivement l'empreinte écologique de la Ville et de ses habitants, et notamment en adéquation avec les mécanismes privilégiés par la Directive européenne de 2008 relative aux déchets, nous proposons d'accentuer la prévention au niveau des ménages et des particuliers, mais aussi dans l'ensemble de l'espace public, en termes de gaspillage et de tri des déchets. Nous nous engageons d'une part à organiser des actions précises et ciblées, d'autre part à valoriser a posteriori les efforts effectués afin que chaque citoyen puisse se rendre compte de l'utilité concrète d'agir au quotidien.

AMÉLIORER LE SERVICE AU PUBLIC POUR TOUTES ET TOUS

Au PS, nous sommes plus que jamais attachés au service public.

Nous avons toujours veillé à l'améliorer et à le préserver des difficultés financières qui n'ont pas manqué de toucher la Ville ces dernières années.

C'est ainsi que toutes les réorganisations que nous avons effectuées ont été faites dans le périmètre des pouvoirs publics, que ce soit avec la Province de Liège (qui a repris notre service de visites médicales) ou avec des intercommunales (par exemple ISOSL qui a repris notre service de maintien à domicile). A chaque fois, dans ces exemples, la Province et l'intercommunale disposaient déjà d'un service important et se voyaient renforcées dans ces missions, au bénéfice de la population.

1. RENFORCER LES ÉQUIPES DE PROXIMITÉ

Le contact régulier entre les citoyens et les services publics en général et les services communaux en particulier est une condition sine qua non du bien vivre ensemble dans une métropole. Pour le PS, il est primordial de renforcer ces liens et d'investir massivement dans les services de proximité. A cet effet, les mairies de quartier jouent déjà un rôle important qu'il convient de consolider. Par exemple, les agents de quartier et les stewards urbains verront leurs effectifs renforcés. La politique des comités de quartier sera amplifiée afin que ceux-ci jouent un rôle accru dans l'objectif de cohésion sociale défendu par le PS.

Le PS a pour objectif de renforcer la cohésion sociale des quartiers via une mixité sociale et culturelle. La politique de quartier vise notamment à intégrer les publics précarisés et à renforcer leur participation aux animations, services et projets communautaires, entre autres par la réalisation de projets de quartier coproduits avec les habitants et les associations locales. Elle a également pour objectifs de permettre aux habitants de participer à la réalisation et à la gestion des infrastructures collectives ainsi que de valoriser la vie et la mise en place de maisons médicales et d'augmenter les dispositifs de médiation.

Le PS veut ainsi soutenir les actions visant : l'organisation de manifestations sociales, sportives ou culturelles ouvertes à tous ; l'adhésion aux associations sociales, sportives ou ainsi la création des équipements et accessoires nécessaires à la participation ; le soutien des initiatives en faveur des publics précarisés (ou confronté à des difficultés de divers ordres – socio-économiques, culturelles, professionnelles, familiales,...) sur les plans social, sportif ou culturel; l'organisation de permanences sociales au sein des antennes de quartier et la mise en contact avec les institutions de références (écoles, centres PMS, ...) ; la mise en place de séances d'information dans les espaces collectifs – antennes et maisons de quartier, maisons

intergénérationnelles, locaux d'associations ; le développement de la pratique de la langue écrite et orale comme outil d'inclusion sociale ; un travail de collaboration accru avec le tissu institutionnel et associatif des quartiers.

2. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA POPULATION

Dans cette optique, nous considérons que l'émergence des nouvelles technologies constitue une opportunité à saisir, pour autant qu'elle s'inscrive dans les balises citées plus haut.

L'émergence de « Liège, smart city » doit aller de pair avec une amélioration du service public pour les citoyens.

C'est le cas, par exemple, avec notre plate-forme E-Guichet, qui permet de commander de nombreux documents administratifs sans se déplacer, et donc sans allonger les files dans les mairies de quartier.

L'informatisation des processus et la dématérialisation de certaines opérations (notamment le paiement des factures des fournisseurs) permet de réaffecter du personnel vers d'autres tâches, en préservant le volume de l'emploi.

Pour l'avenir, nous proposons :

- de supprimer d'ici 2024 l'ensemble des documents à apposer sur les véhicules : qu'il s'agisse des tickets de stationnement, des cartes riverains, des cartes « personnes handicapées »,... La plateforme E-guichet (mais aussi les guichets classiques) permettra à chaque citoyen de solliciter une carte riverain, dont la date de validité ne sera plus limitée dans le temps : tant que le citoyen résidera dans une zone où le stationnement riverain est d'application, il bénéficiera du droit d'encoder la plaque de son véhicule. Les horodateurs seront également remplacés afin de permettre un encodage de sa plaque d'immatriculation ;
- de faire circuler des véhicules (communaux et de police) munis de scanner de plaques d'immatriculation afin de contrôler le respect des différents types de stationnement. Les amendes seront traitées informatiquement et envoyées directement au contrevenant ;
- d'évaluer le dispositif de stationnement « shop & drive » qui a été lancé en juillet 2018 et qui permet un stationnement gratuit pendant 1/2h sur 226 emplacements. En cas d'évaluation positive, il sera développé ;
- d'augmenter le nombre de démarches administratives réalisables via E-guichet, et l'ouvrir à un maximum de départements (notamment l'urbanisme) ;
- D'utiliser les nouvelles technologies pour promouvoir Liège à l'étranger et augmenter notre attractivité touristique ;

- De participer à la mise en ligne en mode « open data » d'informations et de statistiques communales ;
- de renforcer et améliorer l'utilisation de la plate-forme dédiée à l'alimentation locale notamment à travers l'échange d'informations des professionnels Horeca pour renforcer l'offre et la demande sur les produits locaux.

Vous l'aurez compris : nous refusons de privatiser les missions de contrôle du stationnement, qui doivent rester exclusivement dans le domaine public.

3. RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE

La première forme de participation citoyenne est, et doit rester, la participation aux élections. Toutefois, de nouveaux mécanismes de démocratie participative peuvent être mis en œuvre, afin que l'avis des Liégeoises et des Liégeois puisse s'exprimer tout au long de la législature.

En cette matière, il est important de rappeler que nous avons mis en œuvre nos engagements de 2012, à savoir permettre l'interpellation du collège par les citoyens, retransmettre en direct et sur internet les séances du conseil communal, mettre en place un budget participatif (100.000 € ont été prévus au budget 2018 comme projet pilote), renforcer les comités de quartier (adoption de la charte des comités de quartier et augmentation de 25% de l'enveloppe des subsides).

Pour poursuivre dans cette voie, le PS propose de :

- Evaluer puis étendre le mécanisme du budget participatif tel qu'imaginé en 2018. Pour rappel, le budget participatif permet à la Ville d'octroyer à des citoyens un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques ;
- Organiser de façon régulière des forums démocratiques réunissant les élus et les citoyens, afin de débattre directement des thématiques communales ;
- Organiser systématiquement une information et une consultation de la population concernée pour tout projet d'ampleur initié par la Ville.
- Permettre l'appropriation et la conception des espaces publics par les jeunes (notamment pour tout ce qui concerne les espaces conçus pour les jeunes) afin de favoriser un sentiment d'appartenance à (donc de respect vis-à-vis de) l'espace.

4. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

Il est important de rappeler que nous avons déjà pris de nombreuses mesures en la matière, notamment en matière de transparence et de publicité de l'administration :

- La composition des cabinets du Bourgmestre et des Echevins est accessible sur www.liege.be ;
- La liste de toutes les désignations dans les asbl communales et les intercommunales est également en ligne ;
- Tous les documents budgétaires (budgets, comptes, powerpoint de synthèse) sont également accessible en ligne ;
- La liste de tous les subsides octroyés par le collège communal en exécution du budget est communiquée tous les 6 mois aux membres du conseil (et donc à l'opposition).

Afin de poursuivre dans cette voie, nous proposons de :

- Faire signer une charte à tous les conseillers communaux dans laquelle ceux-ci s'engagent, lorsqu'ils siègent dans une instance paracommunale (intercommunale, asbl), à
 - informer le Secrétariat communal de toute désignation les concernant au sein d'un organe décisionnel (conseil d'administration, organe restreint de gestion,...) de cette personne morale ;
 - participer activement aux réunions auxquelles ils sont conviés.
- Améliorer le contrôle des intercommunales par le Conseil communal :
 - en organisant systématiquement une commission générale avant chaque séance amenée à se prononcer sur les ordres du jour des assemblées générales, en présence des directions des intercommunales ;
 - en exigeant des représentants de la Ville qu'ils rédigent un rapport succinct à l'attention du Conseil communal dans lequel ils rapportent les décisions qui ont été prises et relatent les éventuelles informations utiles (dans les 2 mois qui suivent la tenue de l'AG).
- Mettre en place des modes de gestion transversaux de la Ville, permettant une meilleure action concertée des départements au sein de l'administration et ce, dans différents domaines (gestion budgétaire et financière, programme d'investissement, communication, développement culturel et touristique, ...) ;
- généraliser l'usage de l'outil informatique, notamment pour toutes les communications internes à l'administration, ce qui permet de réduire les coûts de fonctionnement ;
- mettre en place une « veille » des subsidés afin d'informer le Collège et les services des possibilités de subventionnements européens, fédéraux, régionaux ou communautaires qui s'offrent à la Ville ;
- amplifier le travail de lisibilité des formulaires et documents administratifs ainsi que les efforts en matière de simplification administrative, notamment grâce à l'utilisation des outils informatiques et le développement des procédures administratives « en ligne », sans pour autant négliger la voie papier ;

- systématiser le principe de l'appel à projets pour l'organisation des manifestations touristiques, folkloriques,... qui se déroulent à Liège, tel que le Village de Noël, le Village gaulois,... ;
- informatiser les services et le processus de gestion des demandes d'aides sociales adressées au CPAS ;
- rechercher activement les meilleures pistes de synergies et d'économies d'échelle entre la ville et ses entités fédérées (Police, CPAS,...) dans l'intérêt de chaque institution ;
- intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions de la Ville ainsi que dans les lignes budgétaires (genderbudgeting).

5. INVESTIR DANS LA FORMATION DE NOTRE PERSONNEL ET DANS SES CONDITIONS DE TRAVAIL

Tout au long de la législature qui s'achève, une attention particulière a été accordée à la formation du personnel communal et à l'amélioration de ses conditions travail.

Nous voulons poursuivre dans cette voie, et nous proposons à cet égard de :

- renforcer la formation continuée du personnel, tant en ce qui concerne les aspects techniques et législatifs à assimiler que les règles fondamentales du service public que sont l'objectivité de celui-ci, sa neutralité, l'égalité des citoyens devant la loi ou l'accueil de la population ;
- offrir au personnel communal et du CPAS en contact avec le public une formation à l'accueil ainsi qu'à la gestion du stress et des situations conflictuelles ;
- renforcer la présence de personnes en situation de handicap dans la fonction publique communale et favoriser l'accès équilibré des hommes et des femmes à des fonctions dirigeantes ;
- poursuivre les actions de sensibilisation du personnel communal à la diversité.
- La Ville de Liège intensifiera les moyens d'améliorer le bien-être des agents communaux : réflexions sur le télétravail, la gestion des horaires,...
- Par ailleurs, le PS s'engage à étudier la faisabilité d'une réduction collective du temps de travail (RCTT), tenant compte de l'environnement légal et institutionnel, et des nécessaires concertations avec les niveaux de pouvoir concernés. L'objectif pourrait être de mener une ou plusieurs expériences-pilotes dans des secteurs spécifiques de la fonction publique locale.

UNE VILLE OÙ CHACUN PEUT VIVRE EN SÉCURITÉ

Garantir à chaque citoyenne et à chaque citoyen de vivre en sécurité est l'une de nos principales préoccupations.

Ces dernières années, notre pays et notre ville ont été victimes de plusieurs attaques terroristes pour lesquelles un lourd bilan humain est à déplorer.

Nous avons pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité dans un seul but : faire en sorte que nous puissions continuer à vivre et à circuler librement et de manière apaisée sur le domaine public.

Pour faire face à ce défi majeur de la gestion communale, nous proposons plusieurs mesures destinées à améliorer la qualité de vie et à renforcer le lien social.

1. ASSURER LE « VIVRE ENSEMBLE » DANS LES QUARTIERS ET LES LIEUX PUBLICS

Lieux de commerces et d'habitat, de travail et de loisir, de tranquillité et de festivités, lieux de vie et de passage,... nos quartiers sont avant tout des espaces partagés où les attentes des uns doivent pouvoir s'harmoniser avec les aspirations des autres.

Pour y arriver, le respect des règles de vie en société et la mise en œuvre d'aménagements urbains sont deux éléments qui influencent positivement notre sentiment de sécurité.

Au cours de la prochaine législature, nous accorderons une attention particulière à la cohabitation entre les riverains et les animations festives. Celles-ci participent à la réputation de « Cité ardente » mais génèrent également des nuisances pour le voisinage immédiat. Un plan d'action sera établi afin de réguler l'organisation des manifestations sur le domaine public. L'objectif étant de veiller au meilleur emplacement possible pour chaque activité organisée sur l'espace public, de manière à éviter toute concentration de nuisance dans certains quartiers.

Afin de rendre nos quartiers plus conviviaux, nous proposons de :

- détecter, avec les habitants, les commerçants, et plus largement les usagers des quartiers, les lieux publics considérés comme insécurisants, en vue de les aménager ;
- identifier les espaces et immeubles à l'abandon, sources de nuisances pour le voisinage (squats, deals, malpropreté, ...) et impulser des projets de réhabilitation ;
- déclarer insalubres et rendre inaccessibles les immeubles accueillant des locataires dans des conditions indignes ;

- améliorer le processus conduisant à la réparation des équipements collectifs détériorés et au nettoyage des lieux publics, notamment via l'utilisation optimale des nouvelles technologies ;
- développer des projets de requalification de quartiers, qui prévoient une mixité des fonctions (logements, commerces, services) afin d'éviter que certains quartiers soient « sans vie » à certaines heures ou certains jours de la semaine ;
- poursuivre les aménagements en matière de sécurité routière afin de protéger les usagers les plus faibles (enfants, deux-roues, piétons, personnes à mobilité réduite), en prenant notamment en compte les recommandations de l'asbl Fédémot, par exemple concernant l'adhérence des revêtements ;
- lutter efficacement contre les comportements routiers irresponsables et insécurisants ;
- développer des plans de mobilité afin de soulager certains quartiers, victimes d'un trafic non adapté (vitesse, poids-lourds, by-pass) ;
- avoir une attention spécifique en matière de lutte contre les incivilités et les nuisances urbaines, qui exaspèrent de plus en plus la population ;
- mener des campagnes de sensibilisation aux respects des réglementations communales ;
- assurer l'effectivité de l'application des sanctions administratives communales ;

2. RENFORCER LA POLICE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

C'est par l'action sur le terrain et par la connaissance des gens qui y vivent que les services de police peuvent contribuer, par une présence active et visible, à la réduction des tensions. A titre exemplatif, la police de quartier, fonctionnalité essentielle en la matière, représente à Liège plus de 40 % de l'effectif total de la Zone de Police, répartie sur 14 commissariats.

Nous veillerons au développement de la police de proximité afin de renforcer les missions de protection et d'assistance aux personnes, de prévention de la délinquance, de rappel de la norme, et de répression des comportements délictueux ou inadaptés.

Pour ce faire, nous proposons de :

- poursuivre la politique de prise en charge de tâches administratives par du personnel civil, afin de renforcer la présence des policiers sur le terrain ;
- accroître les patrouilles pédestres et à vélo, pour assurer une meilleure visibilité des policiers dans les quartiers et au centre-ville ;
- assurer la présence de plus de policiers ou d'agents de prévention à l'entrée et à la sortie des écoles ;

- faire connaître à chaque citoyenne et à chaque citoyen son inspecteur de quartier, au moyen d'une rencontre annuelle ;
- améliorer l'intervention et l'aide de première ligne ainsi que la qualité de l'accueil dans les commissariats ;
- augmenter la présence policière aux endroits et périodes sensibles, notamment les soirs de week-end ;
- renforcer la formation des agents à la gestion des incivilités liées au genre, notamment dans le cadre de la loi « sexisme » de 2014.

3. ASSURER ET COORDONNER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITE ET DE DÉTRESSE SOCIALE

- En matière de toxicomanie, nous proposons de veiller à la bonne intégration de la Salle de consommation à moindre risque dans le quartier ;
- faire de la lutte contre la vente de drogue une priorité des services de police ;
- Assurer une coordination adéquate avec les services de police, les riverains et les commerçants et les services d'aide et de soins partenaires ;
- Désigner, au sein de la plate-forme « Tranquillité publique et santé mentale » un agent de référence pour les personnes les plus désocialisées et marginalisées ;
- Créer un espace « halte soins » où accueillir les personnes qui sortent d'une hospitalisation mais qui néanmoins ont encore besoin d'un espace de repos non hospitalier. Ce projet vise à ne pas interrompre la prise en charge médicale et/ou sociale.

4. RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION

La sécurité participe à l'amélioration de la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle nous serons attentifs notamment au développement d'actions de prévention, d'accompagnement des victimes, à la promotion d'initiatives de médiation. Nous veillerons également à renforcer la décentralisation des infrastructures publiques dans les quartiers. Ce concept de décentralisation permet une action « connectée » aux spécificités propres de nos quartiers, un meilleur dialogue, une appréciation plus fine des réalités du terrain, et partant, une réponse mieux adaptée aux attentes des citoyens. La proximité et l'accessibilité sont deux facteurs essentiels de succès pour le rapprochement entre la population et le service public, pour la facilitation du « vivre ensemble ».

A cette fin, nous proposons de :

- permettre le recrutement et le déploiement de Gardiens de la Paix supplémentaires ;
- soutenir et amplifier l'action de l'asbl « Clic Jeunes » qui favorise la réinsertion des jeunes en rupture scolaire ;

- encourager la collaboration entre l'Enseignement de Promotion sociale et le CPAS de la Ville comme tremplin à la réinsertion des jeunes NEET's (c'est-à-dire les jeunes entre 18 et 25 ans qui ne sont ni à l'école, ni en formation professionnelle, ni à l'emploi) et leur future mise à l'emploi ;
- continuer à développer les mesures de sécurisation de certaines professions à risques (pharmaciens, libraires, ...) ;
- renforcer la promotion du dispositif de techno-prévention chez les particuliers ;
- renforcer les mesures d'accueil et d'accompagnement des victimes (enfants témoins de violences, maltraitance intrafamiliale, victimes de racket, ...) ;
- développer tous les dispositifs de prévention et de proximité, par une présence accrue et coordonnée de médiateurs, agents de prévention, éducateurs de rue, ... ;
- maintenir les dispositifs de cohésion sociale dans les quartiers (maisons intergénérationnelles, services de médiation, animateurs socio-sportifs, ...) ;
- poursuivre l'implantation du service public au cœur des quartiers (Mairies de Quartiers, commissariats, services d'aide au logement, ...) ;
- poursuivre l'installation des caméras de surveillance aux endroits sensibles, dans le respect de la vie privée ;
- en particulier, concernant les violences conjugales, renforcer les dispositifs d'aide aux victimes et mettre en place des séances d'information et de sensibilisation du personnel communal susceptible d'entrer en contact avec les victimes : assistants sociaux, aides à domicile, puéricultrices, instituteurs, ... ;
- développer des actions de sensibilisation contre la banalisation de la prostitution ;
- Renforcer les actions de soutien aux personnes prostituées, particulièrement l'offre médicale, sociale, psychologique et de bien-être ;
- faire de la lutte contre le proxénétisme une des priorités des services de police.

5. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ GLOBALE ET INTÉGRÉE

Afin de cerner au plus près les problèmes d'insécurité à traiter et les solutions pour y remédier, il est essentiel d'envisager ces problèmes dans le contexte socio-économique et culturel dans lequel ils se développent. De même, il est indispensable d'associer à la réflexion tous les maillons de la chaîne de sécurité (prévention-répression-suivi) et dès lors tous les acteurs concernés (dispositifs de proximité, secteur associatif, services de police, appareil judiciaire, ...) par les problématiques rencontrées.

Concrètement, pour pouvoir mener une politique de sécurité cohérente et efficace, nous voulons :

- créer des espaces de dialogue et de concertation entre les usagers des quartiers et les services publics ;
- redynamiser le Conseil communal consultatif de Prévention et de Sécurité, ainsi que ses ateliers thématiques ;
- poursuivre la mise en œuvre d'opérations pluridisciplinaires dans les quartiers et en faire le mode de fonctionnement permanent du service public. Menées conjointement par l'ensemble des services communaux, ces opérations permettent d'appréhender les problématiques qui entachent la qualité de vie dans les quartiers ;
- la criminalité ne s'arrêtant pas aux limites administratives de la commune, élargir aux communes qui le souhaitent l'accès au service du peloton anti-banditisme de la Police.

<p style="text-align: center;">UNE VILLE AMBITIEUSE, OUVERTE SUR LE MONDE ET QUI OFFRE DES PERSPECTIVES D'AVENIR À SES JEUNES</p>
--

1. CRÉER DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI

La ville de Liège est un bassin d'emplois très important, où plus de 105.000 personnes y exercent un métier au quotidien. Nous devons poursuivre dans cette voie, en affectant tous les terrains adéquats à l'activité économique créatrice d'emplois et en nous rendant attractifs pour ceux qui cherchent à investir.

Même si la ville est loin d'avoir tous les leviers pour agir, favoriser la création d'emplois sera une de nos priorités. Car le taux de chômage, particulièrement des jeunes, des femmes et des personnes d'origine étrangère, demeure inacceptable.

Nous miserons notamment sur les secteurs du tourisme, de la culture et du cinéma comme vecteurs de création d'activités et d'emplois, sans oublier le rôle d'employeur de la Ville de Liège. Nous miserons également sur le renforcement généralisé des compétences des Liégeois et des Liégeoises, qu'ils soient actifs ou à la recherche d'un emploi. A cet égard, nous miserons sur la présence sur le territoire de la Ville de nombreux opérateurs ou institutions socio-économiques.

1.1. Economie

Nous proposons de :

- favoriser l'esprit d'entreprendre, en
 - continuant la simplification administrative au profit de ceux qui veulent investir ;
 - sensibilisant les plus jeunes à l'esprit d'entreprendre en mettant en place dans les écoles des méthodes pédagogiques permettant d'éveiller les élèves à la prise d'initiative et à la culture du projet ;
 - encourageant les échanges structurels (visites, stages, réalisation de projets, rencontres, etc.) entre les acteurs économiques liégeois et les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise ;
- développer et soutenir, partout où c'est possible, les initiatives d'économie sociale, en :
 - réalisant des campagnes de sensibilisation à l'économie sociale auprès des entreprises et des entrepreneurs en s'inscrivant dans les dispositifs mis en place par la Région ;
 - encourageant les entreprises « classiques » à conclure des partenariats ou de la sous-traitance (en particulier dans le cadre de marchés publics

via des clauses sociales et éthiques) avec des entreprises d'économie sociale.

- développer des parcs urbains d'accueil des PME ;
- réduire les délais de paiement des entreprises et libérer plus rapidement les cautionnements sur les travaux réalisés ;
- participer activement à la gestion et à la maîtrise du coût des déchets de construction, en définissant dans les cahiers spéciaux des charges de la Ville la quantité et la nature des déchets ;
- réhabiliter les chancres industriels pour rendre les terrains accessibles à de nouvelles activités ;
- miser sur le potentiel économique des métiers de la culture, du tourisme, de la production cinématographique et audiovisuelle, de l'artisanat et du design ;
- profiter de l'effet TGV et du nouvel axe « Guillemins-Médiacité » pour attirer les entreprises de service ;
- soutenir le développement de l'activité du Port autonome de Liège et de ses concessionnaires.
- Promouvoir, inciter et développer des lieux de co-création d'activités (type magasin du comptoir des ressources créatives) afin de soutenir la créativité liégeoise.

Une de nos priorités sera de créer, en cohérence avec les autres acteurs publics du développement touristique, un « Bureau des Grands Evènements ». Ce bureau sera l'interlocuteur des partenaires qui souhaitent organiser une manifestation d'ampleur à Liège. Il assurera en outre l'indispensable coordination des services communaux impliqués dans la préparation et le déroulement des grands évènements.

Enfin, la Ville de Liège a toujours supporté l'initiative industrielle publique en s'associant avec les communes voisines pour organiser les services aux citoyens à travers des structures intercommunales ou coopératives pour l'eau, les assurances, l'électricité, le gaz, la télédistribution, les hôpitaux, le service d'incendie, ...

Ces structures sont source de nombreux emplois et rendent les services adéquats ; en conséquence, il faut maintenir ces services sous contrôle exclusif des pouvoirs publics communaux et s'opposer à toute association, regroupement ou privatisation qui aurait pour conséquence de délocaliser ces services, de diminuer le contrôle public et de déplacer les centres de décisions en dehors de la région liégeoise. En outre, le retour financier vers la Ville n'est pas négligeable.

Le maintien de ces structures et des services qui y sont liés n'exclut pas les modifications nécessaires à leur renforcement ainsi que les mesures qui augmenteront la transparence de la gestion sans que cette transparence ne handicape les secteurs qui sont en concurrence.

Par ailleurs, toute nouvelle initiative industrielle publique qui pourrait voir le jour sera soutenue pour autant que la Ville ou ses citoyens y ait intérêt.

1.2. Emploi

Nous proposons de :

- tirer avantage de la présence de grandes institutions telles le Forem, l'IFAPME (Château Massart), l'enseignement de promotion sociale de la Ville et de la Province de Liège et le secteur associatif pour développer des politiques d'emploi originales et renforcer les compétences des citoyens ; accélérer l'implémentation de la Cité des Métiers sur le site du Val-Benoît ;
- continuer à soutenir l'Université de Liège dans son rôle de création d'emplois (spin off) ;
- réaliser, avec les opérateurs publics, les syndicats et les associations, des projets valorisant les savoirs et les compétences de ceux qui, faute de diplôme ou d'expérience utiles, sont exclus du marché de l'emploi ;
- faire jouer pleinement à la Ville son rôle d'employeur public, en garantissant le maintien du volume actuel d'emploi et, en particulier, en pérennisant les agents PTP et APE ;
- Rédiger des cahiers des charges de marchés publics davantage tournés vers les PME et les indépendants, et luttant activement contre le dumping social et environnemental par :
 - La généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité, en jugeant notamment les entreprises et indépendants candidats sur la « réparabilité » du bien et sur les effets retours pour l'économie locale. Il s'agit par exemple des marchés publics de vêtements de travail qui devraient intégrer des clauses adéquates de respect des droits de l'homme, en s'appuyant sur le travail de l'ONG AchAct et sur le système de vérification de la fondation *Fair Wear*.
- insérer des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville qui s'y prêtent pour favoriser la formation des jeunes Liégeois par la pratique de terrain ;
- assurer la gratuité systématique des « copies conformes » dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme ;
- encourager les migrantes et les migrants à suivre des formations notamment dans le cadre des emplois « articles 60 et 61 » du CPAS ou dans le cadre des contrats PTP afin d'accroître leurs possibilités de trouver un emploi ;
- renforcer les structures d'appui de l'apprentissage du français pour élèves non-francophones et de remédiation pour tous ceux qui éprouvent des difficultés.

1.3. Commerce

Nous proposons de :

- amplifier les campagnes de promotion commerciale dans un rayon de 50 kms autour de Liège, y compris l'Euregio ;
- encourager les commerçants à s'approprier le numérique et à organiser leur activité en phygital (pas-de-porte et e-commerce) ;
- continuer à développer l'animation de la Ville à travers la Cité de Noël, la foire d'octobre, le village gaulois ou toute autre initiative d'envergure tels des événements gastronomiques ;
- installer des marchés spécifiques dans chaque quartier : bouquinistes, commerce équitable, créations artistiques et artisanales, ... ;
- recenser les enseignes et les types de commerces non encore présents à Liège et favoriser leur implantation ;
- encourager la différenciation afin que les petits commerces ne soient plus considérés comme les concurrents des grandes surfaces mais fournissent une offre différente et complémentaire à ces dernières ;
- mettre en œuvre, avec les associations de commerçants, au minimum un dimanche par mois et une « nocturne » par mois où les commerces, sur base volontaire, seraient ouverts et la ville animée jusqu'à 22 heures ;
- renforcer le rôle de convivialité des stewards de l'ASBL « gestion centre-ville » ;
- favoriser l'harmonisation des enseignes et lutter contre les enseignes tapageuses ;
- peser de tout notre poids pour empêcher la construction de centres commerciaux périphériques concurrentiels avec le commerce existant ;
- Poursuivre et développer les actions déjà entreprises grâce au PS visant à soutenir le commerce local de qualité notamment au travers d'actions comme CREASHOP@LIEGE ou SHOP'N DRIVE ;
- s'engager à travailler avec la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) pour tirer parti de son expertise en matière d'e-commercialisation, afin de valoriser ses collections et booster l'offre en matière de tourisme et de culture (que l'on songe aux compagnies théâtrales ou aux musées). L'e-commercialisation de l'offre culturelle est en effet LA tendance actuelle en matière de réservation. Pour répondre à cette tendance, la FTPL met gratuitement à disposition des outils de commercialisation en ligne. À titre d'exemple, la compagnie Latitude 50 (Marchin) vend déjà 90% de son offre via les outils de commercialisation en ligne de la FTPL.

2. MISER SUR L'ENSEIGNEMENT POUR FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN

L'enseignement est une priorité pour les socialistes liégeois.

C'est le devoir de la Ville d'offrir un enseignement de proximité, ouvert à tous, capable de rencontrer à la fois les exigences des parents et des jeunes et celles de la région liégeoise dont elle se veut moteur de dynamisme et de rénovation, notamment par l'action éducative.

L'offre d'enseignement communal, de la mini-crèche à l'enseignement supérieur, sera confortée et développée par la mise en œuvre de moyens budgétaires, techniques, pédagogiques et humains indispensables.

La promotion et la défense de l'enseignement communal liégeois à tous les niveaux est un de nos objectifs : que ce soient les mini-crèches, le fondamental, maternel et primaire, l'enseignement secondaire, général, technique et professionnel, le supérieur, la promotion sociale, l'enseignement spécialisé et l'artistique, tous méritent notre attention.

En particulier, nous privilégions la rénovation des bâtiments scolaires, afin d'offrir aux enseignants et aux 25.000 étudiants qui font confiance à l'enseignement communal liégeois, un cadre d'apprentissage sécurisé et confortable.

Enfin, nous accorderons une attention particulière à l'encadrement des enfants après l'école, lors des garderies, pour valoriser au mieux ces périodes. De plus, le nombre d'emplois PTP et APE actuels doit être maintenu.

2.1. Garantir un enseignement accessible à tous

Pour le PS, il est inacceptable que certains enfants soient privés de certaines activités scolaires pour des motifs d'ordre financier. L'objectif de la gratuité scolaire, conformément à l'article 24 de la Constitution, sera un de nos combats permanents.

Nous proposons à cet égard de :

- Maintenir la gratuité des garderies scolaires ;
- limiter au strict minimum les interventions financières des familles, en poursuivant l'augmentation des budgets mis à disposition des écoles pour les manuels scolaires, les manuels de référence, les activités culturelles et les voyages pédagogiques , ... ;
- proposer aux personnes chargées de l'inscription des élèves et des contacts avec les parents une formation à la gestion de la diversité et de situations de pauvreté afin de leur apprendre à communiquer de manière claire et ouverte

avec les parents concernés (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale) ;

- maximaliser la fréquentation de l'école maternelle, y compris pour les enfants issus de milieux moins favorisés, via des campagnes de sensibilisation ;
- favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire par un suivi et des infrastructures adaptés ;
- faciliter la participation des équipes pédagogiques à des formations pour l'intégration des élèves à besoins spécifiques ;
- augmenter le soutien aux écoles de devoir et amplifier nos propres dispositifs de soutien scolaire, y compris les associations partenaires des écoles à projet spécifique (école jardin) ;
- veiller à la bonne information des parents d'enfant en situation de handicap quant à leurs droits en matière d'enseignement et aux services et associations à leur disposition ;
- généraliser les nouveaux modes d'occupation équitable des cours de récréation déjà introduits dans le cadre de projets pédagogiques. Par exemple, investir les cours de récréation pour en faire des espaces d'apprentissages citoyens et ludiques afin de sensibiliser à une occupation équitable de tous les espaces récréatifs par les élèves, quels que soient leur genre, leur origine socio-économiques ou la filière d'enseignement choisie.

2.2. Assurer un enseignement communal répondant aux défis du monde environnant

- Accorder une attention prioritaire à l'apprentissage et à la maîtrise des apprentissages de base (français et mathématiques) ainsi qu'aux compétences relationnelles;
- Poursuivre et amplifier les projets pédagogiques spécifiques et innovants au succès reconnu que sont notamment la pédagogie Freinet et la pédagogie immersive, dans 3 langues : l'allemand, l'anglais et le néerlandais.
- assurer la formation des enseignants à ces pédagogies et un recrutement de qualité de tous les enseignants avec une attention particulière aux difficultés engendrées par le « Brexit » en termes d'immersion anglaise.
- outre ces pédagogies, encourager les projets pédagogiques spécifiques et innovants des enseignants et la collaboration entre les agents des écoles (interdisciplinarité, pédagogie par projet, ...).
- veiller à la haute qualité de l'enseignement dispensée dans chacune des écoles communales, chaque école ayant son projet spécifique (pédagogie active, immersive, traditionnelle, école de quartier, école bien-être, école jardin...)
- poursuivre l'éducation à la citoyenneté, c'est-à-dire l'apprentissage de la démocratie, la culture du débat, le respect et la compréhension des règles, l'analyse critique des messages délivrés par les médias et le rejet du racisme et de toute forme de discrimination, y compris celles liées au genre ;

- créer et développer des outils de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux, des dangers d'internet, mettre en place une politique de prévention contre le harcèlement en ligne par la mise en place d'une équipe éducative itinérante ;
- Dans le cadre de l'opération « Ma commune dit awé », intensifier le programme de formation didactique au wallon. La culture et la langue wallonne feront l'objet d'une activité et d'un enseignement spécifique dans les écoles fondamentales.
- assurer une formation des élèves, adaptée à chaque âge, au numérique et à la maîtrise des datas ainsi qu'à l'usage des nouveaux médias et ce, dès le plus jeune âge, pour en faire des vecteurs non pas d'aliénation mais bien d'émancipation ;
- Organiser l'apprentissage du codage informatique chez les enfants ;
- promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques et mener des actions d'initiation auprès des enfants de 10 à 14 ans ;
- intégrer des activités favorisant la connaissance des métiers et la découverte du monde du travail, en partenariat avec les centres PMS, la Cité des Métiers et le Forem, pour aider et accompagner les élèves dans leur orientation scolaire ;
- soutenir l'apprentissage en alternance école-milieu professionnel qui permet à l'élève de se confronter aux réalités professionnelles et à des techniques nouvelles, en collaboration avec les organismes de formation professionnelle (FOREM, ...) qui attestent d'une expertise en la matière ;
- développer des stages pour les enseignants dans les entreprises liégeoises, afin de maintenir à jour leur connaissance du métier et proposer des stages à des travailleurs en entreprises dans les écoles qualifiantes pour inscrire davantage ces apprentissages dans la réalité du monde du travail ;
- promouvoir l'enseignement de promotion sociale, qui accueille chaque année 8000 personnes et qui offre une véritable 2e chance à ceux –dont les demandeurs d'emploi- qui ont quitté l'école trop tôt ou sans qualification ;
- encourager les écoles de promotion sociale à recourir à l'e-learning pour permettre à un maximum de citoyens de développer leurs compétences sans que cela soit un frein à leur épanouissement dans leur vie privée et/ou professionnelle ;
- soutenir les écoles dans la mise en place de programmes de sécurité routière, en profitant de la piste située dans les sous-sols de la Place St Lambert ;
- promouvoir l'apprentissage diversifié du sport à l'école afin que chaque élève découvre un maximum de sport différent et puisse choisir ceux dans lesquels il.elle investira pendant ses loisirs ;
- renforcer l'éducation à la santé, notamment en matière d'alimentation et d'assuétudes ;
- renforcer l'accueil et l'encadrement, après l'école, des enfants entre 3 et 12 ans ;

- renforcer à tous niveaux l'enseignement communal, les collaborations et les synergies avec l'Université de Liège ;
- poursuivre les projets de formation spécifique et pratique au genre des enseignants et futurs en enseignants dans l'enseignement communal ;
- maintenir les voyages scolaires, en particulier hors des frontières belges, au centre des projets pédagogiques de chaque école de l'enseignement communal liégeois. Ces voyages qui favorisent la socialisation et l'intégration des élèves sont de plus une source de motivation pour les parents en plus de la plus-value pédagogique liée à la découverte et à l'émerveillement pour les enfants ;
- Concernant l'enseignement fondamental de type 4, installer sur un nouveau site en lien avec un nouveau centre pour infirmes moteurs cérébraux (CIMC) en partenariat avec une institution hospitalière spécialisée. Dans ce cadre, envisager l'ouverture d'un enseignement secondaire de type 4, qui conduira à une prise en charge à l'âge adulte ;
- Poursuivre les partenariats entre écoles visant à l'organisation de classes inclusives pour enfants de l'enseignement spécialisé. Ces classes permettent à ces enfants de suivre les cours parmi leurs condisciples des autres écoles ;
- déployer des enseignants en renfort là où le capital période où le nombre de période-professeurs se révèle insuffisant pour assurer une taille de classe optimale ;
- assurer une éducation à la sexualité de qualité (EVRAS) pour tous les élèves et qui abordera a minima les 11 thématiques recommandées par l'OMS, à savoir notamment : promouvoir un lieu de vie tolérant, ouvert et respectueux des sexualités; promouvoir le respect des différentes sexualités et des différences de genres ; permettre à chacun de se développer en tant que personne ayant une sexualité, c'est-à-dire permettre à chacun d'apprendre à être capable d'exprimer ses sentiments et ses besoins, d'avoir des relations sexuelles satisfaisantes et de développer sa propre identité sexuelle et sa propre expression de genre.

2.3. Lutter contre le décrochage scolaire

- encourager, dès le début de la scolarité, la détection des troubles d'apprentissage (dyslexie, déficiences sensorielles,...) en étroite collaboration avec les Centres PMS et les centres de promotion de la santé à l'école (PSE) et de favoriser les aménagements nécessaires pour garantir un enseignement adapté aux difficultés de chaque élève ;
- proposer des formations complémentaires aux enseignants leur permettant de détecter plus rapidement les troubles de l'apprentissage ;

- développer des politiques d'orientation, axées sur la valorisation de l'élève, de ses compétences et son bien-être à l'école, en partenariat avec les centres PMS ;
- garantir un suivi individualisé pour chaque élève en remédiation scolaire, notamment en encourageant les écoles à dégager du temps pour la remédiation et l'organisation d'activités différenciées lorsque c'est nécessaire ;
- favoriser l'organisation d'écoles de devoirs et d'ateliers d'aide à la réussite pour un meilleur soutien aux élèves en difficulté ;
- mettre en avant les projets et les réussites des étudiants de l'enseignement communal ;
- renforcer la prévention de la violence à l'école, notamment dans les espaces récréatifs et aux abords des écoles.

2.4. Garantir la liberté de choix

La liberté de choix des parents, élèves et étudiants doit être garantie.

En particulier, la Ville doit veiller à ce que tous les cours de langues modernes (allemand, anglais, espagnol, italien, néerlandais) et anciennes (grec et latin) soient concrètement accessibles dans ses écoles. Elle veillera à ce que la demande puisse être rencontrée en terme d'apprentissage des langues internationales (arabe, chinois,... langue des signes)

L'élève est un acteur de son développement. Il doit, en plus de la nécessaire maîtrise des branches fondamentales, pouvoir choisir librement tout au long de son enseignement secondaire les cours qui l'aideront à préparer la poursuite de ses études.

L'enseignement supérieur de la ville en ce inclus la promotion sociale veillera à développer l'offre d'enseignement supérieur afin de rencontrer tous les nouveaux enjeux sociaux, économiques, écologiques et technologiques de la métropole liégeoise de demain.

2.5. Défendre le personnel enseignant

On ne dit jamais assez à quel point le métier d'enseignant est fondamental dans notre société. Pour nous socialistes, il est primordial de défendre cette profession. Nous nous engageons à respecter scrupuleusement et à défendre les droits statutaires des enseignants et de l'ensemble des personnels des écoles.

Nous voulons également poursuivre la politique de formation à destination des auxiliaires d'éducation et revendiquer une valorisation barémique et statutaire de ses formations par la Communauté française.

Nous proposons enfin de garantir l'accès à la formation continue pour tous les membres de son personnel affecté à l'enseignement.

Enfin, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, nous proposons que l'enseignement supérieur de la ville mette en œuvre des co-diplomations avec l'ULiège et autres établissements publics de l'enseignement supérieur.

2.6. Améliorer le cadre de vie scolaire

La Ville poursuivra l'effort entrepris dans le domaine des bâtiments scolaires à la fois en termes de création de nouvelles classes (création de nouvelles implantations ou extension d'écoles existantes) pour accompagner l'accroissement de la population scolaire, et en termes d'amélioration des bâtiments existants.

Pour rappel, l'enseignement fondamental de la ville a gagné 1700 élèves ces 10 dernières années.

Afin d'améliorer le cadre de vie des élèves et des équipes éducatives, le PS souhaite :

- généraliser l'installation de fontaines à eau ;
- privilégier systématiquement, dans les repas fournis par ISOSL, les produits issus de l'agriculture locale, de l'agriculture biologique, les produits locaux ou de saison et ceux du commerce équitable et faire découvrir les menus végétariens;
- dans les écoles secondaires et supérieures, remplacer là où il y en a, les distributeurs de nourriture et boissons par des produits locaux et/ou bio;
- poursuivre la rénovation des infrastructures scolaires, en ce compris les sanitaires et les travaux économiseurs d'énergie, afin d'offrir aux élèves et enseignants un cadre de vie et de travail sécurisé et agréable ;
- tenir compte, dans le cadre de la rénovation des infrastructures, d'aménagements qui permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite ;
- poursuivre l'aménagement des abords des écoles, en particulier pour concilier le respect des zones 30 et les exigences de la mobilité ;
- développer des plans de déplacement scolaire afin de favoriser l'accès aux écoles à vélo, à pied ou en transport en commun ;
- créer des espaces de convivialité aux abords des écoles afin de favoriser les contacts entre les parents et avec les enseignants ;

- aménager les cours de récréation en verdurisant celles qui le sont insuffisamment et en créant des espaces de jeux adaptés aux activités ludiques des enfants.
- Développer des aires de culture et potagers pédagogiques déjà mis en place dans plusieurs implantations.

2.7. Faire vivre l'école dans son quartier

Le PS propose d'inciter les écoles à s'inscrire dans leur quartier en facilitant la gestion de l'accès aux locaux par des associations. Le PS propose également de systématiquement favoriser les rencontres entre les équipes éducatives, les parents, les enfants et les associations. La vie dans le quartier concerné pourra être abordée notamment au travers du cours de citoyenneté.

3. UNE VILLE POUR LES JEUNES

Les jeunes sont l'avenir de la ville. Ils en constituent un des atouts incontestables. Nous devons mettre en place les moyens de les écouter et de tenir compte de leur avis.

De même, la Ville doit se concerter étroitement avec toutes les associations qui œuvrent, dans tous les domaines, en faveur des jeunes filles et des jeunes garçons.

Dans l'esprit de l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, notre credo sera de faire participer activement les jeunes à la vie démocratique, sociale, culturelle et sportive, de cultiver et d'entretenir les sentiments démocratiques par des apprentissages « in vivo » : la démocratie comme « méthode ». Participation active veut dire associer les jeunes à la construction des savoirs utiles aux questions qui les concernent et aux décisions à prendre. Nous proposons, pour les matières qui s'y prêtent, la création de « Laboratoires de citoyenneté », où les jeunes, à égalité avec les autres acteurs pertinents (élus, spécialistes, parents intéressés, etc), prendront part à l'ensemble du processus, depuis le diagnostic de la situation jusqu'à la décision, en passant par l'analyse du budget et la recherche de l'information nécessaire.

Dans tous les quartiers, nous veillerons à ce que les infrastructures soient disponibles pour y développer des activités épanouissantes après l'école, pendant le week-end et pendant les vacances.

Pour donner à chacune et à chacun la possibilité de devenir des citoyens.

Concrètement, nous proposons de :

- organiser des rencontres spécifiques entre les élus et les jeunes afin de tenir compte des réalités de ces derniers et entendre leurs priorités en termes de :
 - conception de nouveaux espaces dédiés aux jeunes
 - aménagement d'infrastructures existantes
 - activités urbaines et citoyennes de cohésion sociale et éventuellement intergénérationnelles
 - aménagements décoratifs des espaces publics ;
- Permettre l'appropriation et la conception des espaces publics par les jeunes (notamment pour tout ce qui concerne les espaces conçus pour les jeunes) afin de favoriser un sentiment d'appartenance à (donc de respect vis-à-vis de) l'espace. En effet, un jeune qui se sent à sa place, chez lui, dans un lieu accueillant qu'il occupe sera beaucoup plus attentif à préserver la propreté et la convivialité de ce lieu, d'autant plus s'il a contribué lui-même à le concevoir ;
- créer un Skate Park dans le centre-ville
- poursuivre la concertation avec tout le milieu associatif intervenant dans le milieu de l'enfance et de la jeunesse pour multiplier les projets et actions menés en partenariat avec les associations telles que les jeunesses musicales, le théâtre jeune public, les Académies de musique, ... ;
- développer les stages de la Ville et des milieux associatifs, en les rendant encore plus accessibles aux plus démunis ;
- permettre aux jeunes d'accéder aux lieux de diffusion et de création culturelle (musicale notamment) ;
- poursuivre l'aménagement, l'équipement et sécurisation des maisons de jeunes existantes ;
- engager des jeunes Liégeois par la Ville pour réaliser des travaux d'utilité publique rémunérés pendant les vacances ;
- lutter contre la fracture numérique qui existe tout particulièrement dans les quartiers les plus précarisés en créant des synergies entre les projets cyber-classe, les espaces publics numériques, les associations de quartier et les structures d'économie sociale. L'objectif étant notamment de multiplier les lieux d'accès gratuits à internet et de généraliser le WiFi sur le territoire de la Ville;
- développer la politique d'accès aux matches des grands clubs sportifs liégeois (Standard de Liège, Liège Basket,...) aux jeunes sportifs et aux jeunes défavorisés ;
- sensibiliser les enfants/adolescents à l'utilisation responsable des réseaux sociaux ;
- proposer des places de stages de formation dans les services publics et autres institutions dépendant de la Ville ;
- favoriser l'intégration saine des logements étudiants dans les quartiers, afin de garantir une offre suffisante en qualité et en quantité ;

- Poursuivre les initiatives visant à impliquer les jeunes dans des projets culturels, en ce compris en partenariat avec les grandes institutions culturelles liégeoises, notamment l'Opéra.

4. LIÈGE, MÉTROPOLE CULTURELLE EURÉGIONALE

La culture est une de nos premières richesses. Liège s'est affirmée, ces dernières années, comme métropole culturelle eurégionale.

Nous souhaitons poursuivre dans cette voie.

La culture est une priorité car elle est porteuse d'émancipation individuelle et collective, elle favorise la cohérence sociale et en outre permet la création d'emplois non délocalisables.

La culture est un des domaines qui doit impérativement être soustrait à la seule logique du profit financier pour permettre d'en assurer l'accès à tous.

Pour nous, chacun doit pouvoir pratiquer et fréquenter la culture et chacun doit être informé des possibilités qui sont offertes.

Pour aboutir à ces trois objectifs majeurs, la Ville doit agir en lien avec les associations et les institutions culturelles et coordonner les initiatives.

Pour y parvenir, nous proposons de :

- considérer les dépenses culturelles comme des crédits obligatoires dans le budget communal ;
- pérenniser et augmenter les aides structurelles aux associations culturelles actives via des contrats programmes pluriannuels ;
- favoriser les initiatives culturelles citoyennes, y compris de petite dimension ;
- conclure des accords de réciprocité, en matière culturelle avec les villes jumelées à Liège, comme l'accès gratuit aux musées ou l'accueil dans les résidences d'artistes;
- poursuivre l'illumination de nos immeubles remarquables et la rénovation de nos monuments classés;
- soutenir le théâtre de Liège et l'ensemble des compagnies de théâtre, par une augmentation des moyens permettant de plus et mieux produire au bénéfice

du public, des artistes et de tous les métiers nécessaires à la production théâtrale;

- soutenir l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège comme pôles de développement culturel et d'emplois pour les nombreux métiers qu'ils offrent et pour le rayonnement international qu'ils confèrent à Liège;
- promouvoir le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en tant qu'outil de citoyenneté et de débouchés pour les divers métiers artistiques et techniques qu'il permet d'exercer;
- compléter l'équipement de nos quartiers en infrastructures culturelles de proximité et ancrer la culture sur tout le territoire communal par la diffusion des initiatives culturelles;
- développer la lecture publique dans les quartiers en valorisant les bibliothèques et leurs collections;
- soutenir toutes les formes de culture populaire ou d'expression nouvelle et d'évènements culturels développés par les associations à partir de subsides octroyés sur base d'appels à projets;
- associer les artistes locaux à l'aménagement et à l'embellissement des espaces publics;
- rapprocher la culture et l'école au profit du jeune public;
- poursuivre le développement de nouvelles résidences d'artistes;
- améliorer la visibilité et la promotion des expositions organisées et créer un lieu d'expression pour l'art contemporain;
- faire connaître Liège en mettant en évidence les figures marquantes de son histoire;
- garantir la stabilisation et l'implantation durable des compagnies théâtrales actives sur le territoire de la Ville de Liège
- créer un studio de danse afin de soutenir la pratique de cette discipline.
- Décentraliser et démocratiser la culture dans les quartiers, particulièrement auprès des habitants des cités sociales (animations, concerts, expositions, théâtres de rue...)

Enfin, dans la perspective de la capitale européenne de la culture revenant à la Belgique en 2030, un appel à candidature sera lancé en 2024. D'ici là, la Ville prendra l'initiative d'étudier, en association avec les forces vives et les acteurs concernés, l'opportunité de préparer une candidature au nom de notre Ville.

5. FAIRE DE LIÈGE UNE DESTINATION DE « CITY TRIP »

Le tourisme urbain, en pleine expansion, est devenu un enjeu économique important et joue un rôle croissant dans les politiques de développement local.

Il doit donc être un axe majeur de notre stratégie de développement, et repose sur 3 piliers :

- l'offre : équipements culturels et touristiques ;
- l'accueil : plusieurs points d'accueil touristique et soutien à l'ouverture de lieux d'hébergement divers ;
- le renforcement des budgets promotionnels et de la promotion du tourisme de séjours.

Concrètement, nous proposons de :

- développer les produits touristiques structurés (une offre intégrant les transports, un restaurant, un hôtel, un spectacle) ;
- intégrer Liège en tant que destination de city trips auprès des éditeurs de guides touristiques ;
- mettre les moyens pour réaliser et coordonner une communication professionnelle à l'égard des différents types de tourisme (de court séjour, d'affaires, fluvial, familial, de détente, sportif, ...) et des professionnels du secteur (tour-opérateur, ...). Le Bureau des grands évènements que nous proposons de créer sera chargé en collaboration avec les autres opérateurs publics et privés de cette mission ;
- utiliser le potentiel qu'offrent les TIC pour valoriser nos lieux touristiques (applications pour smart phones et bornes informatiques d'informations notamment) ;
- sensibiliser tous les acteurs locaux (policiers, taximen, guichetiers, ...) à l'accueil du touriste ;
- améliorer l'accueil des cars touristiques via la création de nouvelles zones de parking sécurisées ; et veiller à améliorer les zones existantes pour les intégrer mieux dans l'espace urbain existant (exemple, place des Déportés) ;
- nouer un partenariat avec Liège Airport pour remettre en service l'héliport, en lien avec le tourisme d'affaire ;
- installer des panneaux électroniques d'affichage des informations touristiques, d'animations, ... au moins en français et en anglais, allemand, néerlandais ;
- améliorer la mise en valeur des sites touristiques et de leurs abords ;
- travailler en concertation avec la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) pour les actions relatives au tourisme d'affaires (MICE) ;
- collaborer avec la FTPL, ou la cellule provinciale en charge de la supracommunalité, afin d'établir un marché conjoint avec d'autres communes du territoire liégeois, dans l'optique de réaliser des économies d'échelle, pour :
 - acquérir et placer des bornes multilingues d'information ou de réservation ;
 - utiliser efficacement les TIC (applications mobiles, etc.) et ainsi valoriser les lieux touristiques de la métropole liégeoise ;

- permettre le déploiement d'une couverture WIFI plus importante que l'actuelle, et l'étendre notamment à l'ensemble des musées et sites touristiques communaux.

6. FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE

Pratiquer un sport est essentiel pour le développement de toutes et de tous.

Au-delà des effets bénéfiques pour la santé, le sport est un outil de socialisation et d'intégration mais aussi un facteur d'égalité entre les individus.

Pour toutes ces raisons, nous devons permettre à tous les sports, qu'ils soient très populaires ou plus confidentiels, d'être accessibles à tous et de se pratiquer dans de bonnes conditions.

Le sport est aussi un moyen de partager une passion commune. Nous favoriserons l'organisation de grands événements sportifs, en association avec les clubs sportifs existants, pour permettre au plus grand nombre de se retrouver.

Concrètement, nous proposons de :

- considérer les dépenses sportives comme des crédits obligatoires dans le budget communal, notamment à l'égard des ASBL parcommunales sportives ;
- accroître le sport à l'école ;
- soutenir les clubs sportifs s'occupant durablement d'un nombre significatif de jeunes, par une prise en charge de certains frais de fonctionnement ;
- aider les clubs en favorisant les échanges au niveau eurégional et européen ;
- appuyer la formation des formateurs en matière sportive ;
- développer les rencontres des personnes de tous âges à travers l'organisation de manifestations gratuites telles que jogging, randonnées cyclistes, marches sportives,... ;
- identifier les besoins de chaque quartier pour les doter des infrastructures appropriées ;
- soutenir et amplifier les tournois inter-quartiers afin de permettre aux jeunes de se rencontrer dans le cadre de la pratique sportive ;
- encourager le sport de rue en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (skate park, roller, plaines de jeux,...) en concertation avec les publics visés ;
- promouvoir l'utilisation de chèques sport, permettant aux plus démunis d'accéder à la pratique d'un sport ;

- diffuser une éducation au sport, qui fasse contrepoids au sport-spectacle trop souvent inféodé à l'argent-roi ;
- permettre aux personnes âgées d'accéder à la pratique du sport, en améliorant encore l'accessibilité des équipements sportifs et en développant le sport adapté et le handisport ;
- développer une politique spécifique pour inciter les jeunes filles à pratiquer un sport ;
- favoriser à Liège l'organisation de manifestations sportives de haute qualité.

7. POUR SUIVRE LE REPOSITIONNEMENT INTERNATIONAL DE LIÈGE

Il est incontestable que Liège a gagné en notoriété au cours de ces dernières années.

Les nombreux équipements culturels (ORW, Boverie, Théâtre, OPRL) et la partenariat qu'ils ont permis de nouer (pensons à celui avec le Louvre) ont attiré les regards du monde entier, tout comme nos infrastructures (gare TGV notamment).

Les campagnes de promotion placées sous la bannière « Liège Together » ont eu un retentissement international (pensons à l'échange avec la ville de Cannes).

Les « Métamorphoses » organisées dans l'arrondissement en 2016 et 2018 ont permis au grand public de participer à ce renouveau de la Métropole liégeoise.

Il est donc essentiel de maintenir ce cap afin de continuer à susciter l'intérêt des touristes et des investisseurs

Nous proposons pour cela de :

- organiser de nouvelles éditions de « Métamorphoses » à partir de 2020 ;
- poursuivre notre implication dans le réseau de la francophonie, à travers l'AIMF ;
- participer au montage de projets transfrontaliers avec nos collègues des MAHHL (Maastricht, Aachen, Heerlen et Hasselt) ;
- stimuler l'organisation de grands évènements à retentissement international par la création d'un Bureau des Grands Evènements ;
- miser sur le développement de congrès internationaux en lien avec un offre hôtelière accrue ;
- promouvoir la Ville dans les grands salons internationaux ;
- la Ville continuera à soutenir des projets de développement et encouragera l'éducation au développement via une augmentation des moyens affectés à la Commission Solidarité Liège Monde.

8. LIÈGE, UNE VILLE AVEC SON UNIVERSITÉ

Dotée d'une université complète, la Ville de Liège en tire de nombreux atouts. Sur le plan économique, elle représente un bassin d'emploi majeur en tant qu'institution publique d'enseignement et de recherche (24.000 étudiants, 3000 enseignants et chercheurs, 1700 agents administratifs), en tant qu'attracteur d'entreprises innovantes ou encore comme acteur de premier plan dans le domaine de la santé (à travers le CHU notamment).

Mais elle constitue aussi un gisement de ressources sociales au sens le plus large du terme : elle offre bien sûr un enseignement de haut niveau aux jeunes et aux moins jeunes, mais également une recherche qui nourrit au quotidien l'action sociale et l'action culturelle locale, à travers l'engagement de ses acteurs dans leurs missions de citoyenneté. Vulgarisation (Printemps des sciences, Maison des sciences de l'homme, Nuit des chercheurs), partage et production des savoirs avec les institutions culturelles de la Ville (Théâtre de Liège, Cité Miroir et Musées) et le secteur associatif (planning familial SIPS, par exemple) connaissent depuis plusieurs années un développement intense. La complémentarité entre les actions de l'ULiège et de la Ville pour les habitants est essentielle et doit être vigoureusement soutenue.

Par une recherche scientifique publique bien ancrée dans des réseaux internationaux européens et mondiaux, l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers, l'Université est enfin l'un des principaux leviers d'une connexion entre le local et le global, d'une métropolisation qui soit au bénéfice réel du territoire et de tous ses habitants.

Pour faire de Liège une ville vraiment universitaire, nous proposons de renforcer les actions d'utilité réciproque, ainsi que la citoyenneté étudiante, à travers les actions suivantes :

- soutenir et développer la concertation concernant l'occupation et l'usage des sites universitaires établis sur la commune (rééquilibrage entre centre-ville et Sart-Tilman), ainsi que sur les problèmes de mobilité qui y sont liés ;
- favoriser le retour de l'université au centre-ville comme vecteur de vivre-ensemble et de sécurité pour ses habitants. Ce projet de long-terme, conforme

en tous points au Schéma de développement territorial de l'arrondissement de Liège voté par le Conseil communal, devra être étroitement concerté entre toutes les parties prenantes et a pour objectif de faire de Liège une ville de référence quant à l'intégration des étudiants et du corps universitaire dans la ville du point de vue de la mobilité, de l'architecture et de l'impact environnemental, culturel et économique ;

- répertorier et mettre en valeur les collaborations actives entre les enseignants-chercheurs et les acteurs locaux (institutions publiques, monde associatif), en particulier dans le secteur de l'action sociale, culturelle et de santé ;
- développer, par des financements adéquats, des projets de « Sciences citoyennes et participatives » sur des sujets d'intérêt public qui rencontrent les défis sociaux et environnementaux du XXIe siècle ;
- susciter, via des appels à projets de la Ville et un guichet ULiège spécialement dédié, l'implication de la recherche étudiante (mémoires de master) dans la production de l'expertise utile aux projets portés par la Ville (social, santé, environnement, arts, patrimoine, etc.) et favoriser ainsi l'acquisition de compétences et la transition vers l'emploi ;
- rassembler l'ensemble des intervenants pour accroître significativement la mise à disposition de locaux adaptés, selon des horaires larges, aux étudiants du supérieur pour qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions, afin de renforcer l'égalité entre eux.